

MERCURE SUISSE,

O U

RECUEIL

DE

Nouvelles Historiques, Politiques, Littéraires & Curieuses.

NOVEMBRE 1736.



A NEUFCHATEL

DE L'IMPRIMERIE DES EDITEURS.

M D C C X X X V I

Avec Approbation.

A V I S.

L'Adresse du Mercure Suisse, est au Sr. Daniel Wavre à Neuchâtel. On est prié de lui adresser francò les Pièces que l'on souhaitera d'y faire insérer, sans quoi elles resteront au rebut. Le Prix est Cinq Livres tournois par année, pris en cette Ville, ou Quatre J. dix sols argent courant de Genève; & Cinq Livres dix sols monnoie de Berne, rendus francò dans toutes les Villes de Suisse. Les Personnes ci-après indiquées recevront les Souscriptions pour ce Journal.

- | | |
|---|---|
| A Zurich le Bureau des Postes & Mrs Orrel & C Imp. | A Arbois Mr. Cretin Directeur des Postes. |
| A Berne Mrs. Gottschal & Comp. & Mr. Haller, Lib.aires. | A Strasbourg Mr. Dulzecker le Fils Lib. |
| A Lucerne Mr. Gôldlin au Cheval blanc. | A Nancy Mr. Antoine Lib. |
| A Bâle le Bureau des Postes & le Bureau d'Ad. | A Francfort Mr. François Varentrap Lib. |
| A Fribourg Mr. Repond Lib. | A Leipzig Mr. Gleditsch Lib. |
| A Soleure Mrs. Joseph Schmidt & Comp. | A Ratisbonne le Bur. des Post. |
| A Schafouse le Bureau des Post. & Mrs. Jean & Alexandre Hurter. | A Vienne Mrs. Lehman & Monath. |
| A St. Gal Mr. Dan. Högger. | A Augsbourg Mrs. Schletter & Happach. |
| A Lausanne Mr. Martin Lib. | A Ulm Mrs. Barthe'omei & Fils. |
| A Morges Mrs. les frères Blanchenai. | A Nuremberg Mrs. Paul & J. G. Loettner, |
| A Nyon Mr. le Châtel Feuillet. | A Berlin Mr. Du Sarrat Lib. |
| A Yverdon Mr. Neubrand. | A Amsterdam Mr. Jaques Desbordes Lib. |
| A Neuchâtel Mr. Boive Lib. | A Londres Mrs. Gosse, Prevost & Comp |
| A Genève Mr. Gabriel Aubert. | A Rome Mr. Dubuiffon Recev. des Postes de Fr. |
| A Paris Mr. David Lib | A Gènes Mr. Regni Direct. des Postes. |
| A Lion Mr. Plaignard Lib. | A Milan le Bureau des Postes. |
| A Marseille Mr. Jerfin. | A Pavie Mrs. les Frères Guidotti. |
| A Dijon Mrs. Dioque & Tirant. | A Turin Mrs. Succarel & Tolosan au Bureau des Postes. |
| A Besançon Mr. Charmet Lib. | A Venise Mr. Bonhomo Alga |
| A Salins Mr. Vuillard. | |
| A Pontar. Mr. l'arguez le Cadct. | |



MERCURE SUISSE,

OU

RECUEIL DE NOUVELLES

HISTORIQUES, POLITIQUES,
LITÉRAIRES ET CURIEUSES.

NOVEMBRE 1736.

*NOUVELLES HISTORIQUES
ET POLITIQUES.*

ALLEMAGNE.



VENNE. Le Comte de *Sinzen-*
dorf Grand Chancelier de la
Cour, qui étoit allé passer quel-
que tems sur ses Terres en
Moravie avec les deux Mini-
stres de France, revint en cette
Capitale le 20. du passé. Le
22. & 23. ce Seigneur conféra avec ces Mis-
nistres

nistres, en présence de l'Empereur, à l'occasion des Dépêches reçues de la Cour de *Versailles*, par deux Exprès consécutifs, lesquels ont rapport aux Affaires de la Pacification générale. Il se tient aussi de fréquentes Conférences sur la Succession des Affaires de *Bergues* & de *Ju-iers*. Un Ministre d'une Puissance Protestante a présenté un Mémoire à S. M. I. qui renferme de fortes instances, pour que l'on nomme une Commission, qui puisse examiner cette Affaire & la décider convenablement avant la mort de l'Electeur Palatin, afin d'éviter les fâcheuses suites qui pourroient en résulter.

Les Etats Evangéliques aiant fait de nouvelles réquisitions à l'Empereur, pour obtenir le redressement des Grieffs des Protestans en *Allemagne*, S. M. I. a chargé trois des principaux Membres du Convent de l'Empire, de lui donner leur avis sur la manière la plus convenable de travailler au redressement de ces Grieffs, sans préjudicier aux droits de la Religion Catholique Romaine. Ces Seigneurs ont eu à ce sujet diverses Conférences avec le Cardinal de *Collatz*, nôtre Archevêque, & avec le Nonce du Pape; & ils ont ensuite déclaré à S. M. I. qu'il leur paroïssoit convenable de nommer un nombre égal de Commissaires des deux Religions, pour examiner les droits & les prétentions de chaque partie, & remettre ensuite le tout à la décision de l'Empereur & de la Diète de l'Empire.

Les Commissaires que l'Empereur avoit nommés pour examiner les Grieffs des Habitans de

de Croatie, aiant fait leur raport, S. M. I. a ordonné: Que les Croates, qui sont profession de la Religion Grèque, seront remis en possession des Eglises qui leur ont été enlevées par les Catholiques Romains. Depuis que cette Nation a été informée de cet Ordre, 10000. d'entr'eux sont montés à Cheval, pour marcher avec les autres Troupes Impériales du côté de la Bosnie.

Le 24. la Cour Impériale quitta le Château de la Favorite, & vint au Palais de cette Ville pour y résider pendant tout l'Hiver. Le Prince de CONTI a notifié par écrit la mort de la Princesse son Epouse à L. M. I. & au Duc de Lorraine. L'Empereur, à la recommandation du Cardinal DE FLEURI, a conféré au jeune Prince de HESSE RHINFELS, Frère de la Duchesse de BOURBON, le Régiment de Dragons du feu Prince EUGENE DE SAVOIE.

Les Equipages du Comte de Traun partirent sur la fin du Mois passé pour le Milanois, & ce Général doit s'y rendre dans peu pour y prendre le Commandement en Chef des Troupes Impériales. Le Comte Pertusati est parti dans les commencemens de ce Mois pour Milan, où il doit exercer la Charge de Grand Chancelier & de Président du Sénat de ce Duché. Le Frère du Duc de Saxe-Hildburghausen & le Général Musling ariverent en cette Ville le 25. & ils partiront incessamment pour se rendre en Hongrie. Le Général Comte de SECKENDORF, qui arriva le 2. en cette Ville, venant de l'Empire, doit aussi y aller prendre le Commandement de l'Infanterie sous le Comte de Palfi.

Le 3. de ce Mois, jour de la Fête de St. Hubert, il y eut une grande partie de Chasse au Sanglier.

ghier, dans la Forêt de *Laa*. S. M. I. dina à *Kalspurg*. Le 4. Fête de *St. Charles*, dont l'Empereur porte le Nom, L. M. I. & toute la Cour assistèrent au service Divin dans l'Eglise Métropolitaine de *St. Etienne*, & étant ensuite retournées au Palais, Elles reçurent les Complimens ordinaires en pareils cas. La Fête finit par un Opéra nouveau intitulé *Thémistocle*, de la Composition de l'Abé *Mestasio*, Poète de la Cour.

Le Prince *Rodolph Cantimir*, Fils du feu *Holpodar* de *Valachie* étant arrivé en *Hongrie*, a demandé la Protection de l'Empereur, qui la lui a non seulement accordée, mais S. M. I. lui a conféré le Régiment d'*Illiriens*, qui a servi dans l'Empire la Campagne dernière, & lui a fait outre cela une gratification de 4000. *Ducats*.

Les Déclarations que la *Porte Ottomane* avoit fait faire à l'Empereur sur l'intention où Elle étoit de ne pas rompre la Trêve, comme nous l'avons rapporté le Mois passé, n'empêchèrent pas les Troupes Impériales de s'avancer du côté de *Passarowitz*. * Celles qui étoient à *Futak* & en divers autres endroits au deça du *Danube*, passèrent ce Fleuve dans les commencemens du Mois dernier. Le 16. elles commencèrent à passer la *Sava*, & continuèrent ensuite leur marche du côté de *Passarowitz*. Le Pont de Bâteaux, qui étoit sur le *Danube* fut replié & conduit jusqu'à *Orsova*. La Marche de ces Troupes vers les Frontières de *Turque* y causa une si grande alarme, que les Habitans du plat Pays se retiroient en foule dans les Places fortes

* ville de *Servie*.

fortes, avec leurs meilleurs éfers. Ce qui avoit aussi engagés les Turcs d'assembler beaucoup de Troupes de ce côté là, & de renforcer la Garnison de *Widing* jusques à 12000. Hommes. On a appris aussi de *Constantinople* que le Comte de *Bonzeal* (*) en étoit parti pour aller prendre le Commandement d'un Corps de Troupes, qui s'étoit assemblé dans la *Bosnie*, & qu'il prétendoit, en cas de rupture, entrer par là dans les Pais Héritaires de l'Empereur. Nonobstant ces mouvemens, on n'entreprendra rien cette Campagne, & l'on apprend même, que le Velt-Marchal Comte de *Palfi*, par ordre de la Cour, a commencé à séparer son Armée pour la mettre en quartier d'hiver. De cette manière, la consternation que l'approche des Troupes Impériales avoit causée sur les Frontières de l'Empire Ottoman s'est un peu dissipée. On apprend que la Paix a été conclue à *Constantinople* entre les Turcs & les Persans & que la Porte en étoit devenue plus fière, & paroïssoit plus éloignée de s'accommoder avec la Russie. Le Grand Seigneur aiant même expédié des Ordres pour lever de nouvelles Troupes, afin de renforcer l'Armée du Grand Vizir sur le *Danube*. On verra la Campagne prochaine à quoi toutes ces dispositions de Guerre aboutiront. On assure que les principaux Articles du Traité entre la Porte Ottomane & la Perse portent enri'autres : Que le Grand Seigneur reconnoît *Thamas Kouli-Kam*, en qualité de *Sophy*

(*) Renégat, qui étoit Officier Général au service de l'Empereur.

de Perse, & s'engage à le maintenir sur le Trône ; Que la Ville de Babilone & les autres Conquêtes faites par le Sultan Amurat resteront à la Porte Ottomane ; mais que toutes celles qui ont été faites depuis seront restituées & cédées à la Perse ; Que le Sophi pourra envoyer à la Meque une Caravane ; de la meme manière que fait le Grand Seigneur, sans être obligé de se servir d'une Escorte Turque, comme ci devant ; Que tous les Prisonniers faits de part & d'autre pendant la dernière Guerre seront mis en liberté &c. Ce Traité a été signé à Constantinople par les Ministres de la Porte & par Baki Kam, Ambassadeur du Sophi, à qui il a été d'abord envoyé pour avoir sa ratification.

Dans les commencemens de ce Mois, on remit à Mr. Du Theil, Ministre de France un Acte, par lequel l'Empereur aprouvoit la Déclaration que le Baron de Schmerling, son Ministre à Paris, avoit remise au Roi Très Chrétien, portant, que les difficultés concernans les Allodiaux de la Maison Farnèze seroient remises à une Négociation à l'amiable entre S. M. I. & le Roi Catholique. On dépêcha ensuite un Express au Velt Maréchal Comte de Khevenhuller, avec les Ordres convenables, pour prendre possession de la Toscane. Mr. Du Theil écrivit aux Ministres du Roi son Maître à Venise & à Turin, afin qu'ils s'entremissent, en cas de besoin, entre les deux Généraux de l'Empereur & du Roi d'Espagne, pour accélérer l'évacuation de la Toscane. Le Général Comte de Traun, ayant reçu ses Instructions, partit le 13. de ce Mois pour se rendre en Lombardie.

BERLIN:

BERLIN. Le Lieutenant Général de *Wiltz*, Colonel Commandant du Régiment de Cuirassiers des Gardes du Corps, mourut sur la fin du Mois dernier. Il y a divers Prétendans à ce Régiment, qui est un des plus beaux des Troupes de S. M. mais on ne fait pas encore à qui le Roi donnera la préférence.

Le 3. de ce Mois, jour de la *St. Hubert*, le Roi assista à une grande Partie de Chasse, à *Wusterhausen*, dans laquelle on prit entr'autres un Cef de 22. pointes. S. M. dina ensuite chez le Général de *Grumbkow*, avec les Princes & tous les Généraux.

La Cour revint à *Potsdam* peu de jours après, & vers le 10. le Roi se rendit à *Cossenblat*, Terre située dans la *Lusace*, que S. M. a achetée pour le Prince GUILLAUME son 2e. Fils. Ce Prince devoit ensuite aller voir la Foire de Francfort sur l'*Oder*, & sur la fin du Mois toute la Cour reviendra à *Berlin*, où l'on attend aussi le Duc & la Duchesse de *Brunswick Wolfenbutel*, qui y viendront passer quelques semaines.

Le Général *Pratorius*, Ministre du Roi de *Dannemarck*, se rendit dans les commencemens du Mois à *Rheinsberg*, pour prendre congé du Prince Royal, qui y continuoit sa résidence.

Le Roi a fait abolir dans ses Etats quelques Cérémonies de l'*Eglise Luthérienne*, qui étoient encore en usage, & qui dériuoient de l'*Eglise Romaine*, comme celles de se servir de suaplis blancs, de chanter devant les Autels &c. S. M. desirant que la Ville de *Gueldre* soit rétablie intéssamment du préjudice qu'elle souffrit l'année dernière.

dernière, lorsque le Magazin à poudre y sauta en l'air, pour encourager ceux qui voudront y venir bâtir des Maisons, selon les Plans qui en ont été tracés, veut bien leur atorder en argent comptant le quart de ce que chaque Bâ-timent coutera, avec plusieurs autres avantages, immunités & franchises; dont la Com-mission Royale, qui a été établie pour cela, leur donnera de plus amples informations.

HANOVER, Le 20. du passé, le Roi de la Grande Bretagne, nôtre Sérénissime Electeur ariva en cette Ville revenant de Goerde, avec toute sa Cour. Un grand nombre de Seigneurs & Dames s'étoient rendus au Château, pour y atendre S. M. Ce Prince leur fit à son ordinaire un acueil des plus gracieux. Il dina & soupa en public, en présence d'une foule de Personnes de toute Condition.

L'Orage qu'il fit la nuit du 20. au 21. qui a été presque général en Europe, a causé des dommages considérables en divers endroits. On apprend entr'autres d'Erfort en Thuringe, * que le feu y aiant pris le matin, pendant qu'on étoit à l'Eglise, le Vent avoit porté les flammes de Maison en Maison, avec tant de rapidité, qu'il y eut en peu de tems 182. Maisons réduites en cendres, avec plusieurs Granges & Ecuries.

Le 22. Jour Anniversaire du Couronnement du Roi. S. M. reçût à cette occasion les Complimens de la Cour, & de toutes les Personnes

* Ville d'Allemagne très considérable par sa grandeur, par la beauté de ses Edifices, & par son Université: Elle appartient à l'Electeur de Maience.

nes de distinction, qui parurent en Habits superbes. Il y eut au Château un Repas magnifique, suivi d'une Comédie nouvelle, intitulée le *Bourgeois de qualité*.

Le 24. le Roi tint Conseil avec ses Ministres Allemands, au sujet de divers arrangements qui regardent cet Electorat. Le 25. S. M. donna Audience à ses Généraux. Elle ordonna de placer 5. de ses Pages dans ses Troupes, & leur fit acorder à chacun un Drapeau. Il s'est tenu des Conférences à *Burgsdorf* entre nos Ministres d'Etat, & ceux du Duc de *Wolfembuttel*, pour régler diverses Affaires concernant les Mines du *Harts*, dans lesquelles les Maisons de *Hanover* & de *Wolfembuttel* sont intéressées, & qui auroient pû causer des brouilleries. Nos Ministres ont fait rapport au Roi de ce qui s'y est passé.

Le 28. la Cour prit un Deuil de 8. jours pour la mort de la Princesse de CONTI. Mr. *Finch*, Ministre du Roi à la Cour de *Suède*, arriva en cette Ville le 29. venant de *Londres*, & le 30. il eut l'honneur de faire la révérence au Roi. Ce Ministre continua sa route pour *Stockholm* le 4. de ce Mois. Il est chargé d'une Commission importante auprès du Roi de *Suède* & du Sénat, de la part de S. M. B.

Un grand nombre de Personnes de distinction, des Principautés de *Calenberg* & de *Grubenhagen*, se sont rendües en cette Ville, pour assister à l'Assemblée des Etats de cet Electorat, qui se tient ce Mois ci. Cette Capitale fourmille aussi d'Etrangers, qui y sont venus pour avoir part aux divertissemens du Jour Anniversaire de la

Naissance du Roi. Les Boutiques furent épuisées de tout ce qu'il y avoit de plus riche en Etofes, & dequis environ 30. ans, on n'avoit rien vû en cette Capitale de si superbe que cette Fête. Elle fut célébrée le 10. de ce Mois, avec beaucoup de magnificence. Avant Diné le Roi reçut les Complimens de la Noblesse & de toutes les Personnes de distinction de l'un & de l'autre Sexe, qui parurent à la Cour en Habits neufs, tous brillans d'Or, d'Argent & de Pierreries. On sonna toutes les Cloches de la Ville, depuis Midi jusques à une heure. Les Trompettes & les Timbales se firent aussi entendre du haut des Tours des deux principales Eglises de l'ancienne & de la nouvelle Ville. Le soir, on vit en un moment toutes les Maisons illuminées. Le Roi monta en Carosse vers les 7. heures, pour se promener dans les principales Ruës. S. M. étant arivée devant le Palais où les Etats s'assemblent, le trouva si artistement illuminé qu'Elle y fit arrêter son Carosse. On vit en même tems une Couronne, illuminée en forme de Pierreries, descendre de dessus un Carreau où elle étoit posée, & se placer au dessus du Monarque. Ce qui se fit avec tant d'art & d'adresse que S. M. Elle même en marqua de l'admiration. Les Ministres d'Etat, demême que plusieurs autres Seigneurs, & entr'autres M. *Horace Walpole*, se distinguèrent par leurs Illuminations magnifiques. La *Sécrétaire Angloise* traita aussi splendidement la *Sécrétaire Allemande*. Mais comme c'étoit la Veille du Dimanche, les réjouissances furent renvoyées au lundi. Ce jour là, qui étoit le 12,

S. M.

S. M. fit régaler splendidement tous les Seigneurs & Dames de distinction, qui se trouvoient en cette Ville. L'Assemblée se forma dans la Maison de l'Opéra, qui étoit toute illuminée de Bougies, depuis le haut jusqu'au bas. Les Conviés & un grand nombre d'autres Personnes assistèrent en Habits de Masques des plus riches au superbe Bal, qui fit la clôture de la Fête, & qui dura jusques à 4. heures du matin.

DRESDE. Le 3. de ce Mois, la Cour célébra à *Hubertzbouurg* la Fête de *St. Hubert* avec beaucoup d'éclat. Le Roi & la Reine de *Pologne*, après avoir entendu la Messe, se rendirent à *Culm*, avec une suite de passé 300. Personnes de distinction. L. M. entrèrent dans une Maison de Chasse apellée *Hallali*, où l'on servie sur plusieurs Tables, un Déjeuné splendide. On prit ensuite le Divertissement de la Chasse; après quoi L. M. avec toute leur suite, retournèrent au Château de *Hubertzbouurg*: Elles y dinèrent à une Table de 50. Couverts servie de Metz les plus exquis. Le Desert représentoit toute la Chasse de *St. Hubert*. Les deux Maréchaux de la Cour tinrent de leur côté chacun une Table de 50. Couverts, pour les Chambellans & les Gentilshommes de S. M. On servit plusieurs autres Tables pour des Personnes d'un rang moins distingué; & le soir il y eut un grand Bal, qui fut interrompu par un Ambigu. Le Bal recommença ensuite, & dura fort avant dans la Nuit.

Le Duc de *Saxe Weiffenfels*, aiant appris que
la

La Duchesse son Epouse étoit acouchée d'un Prince, le 5. de ce Mois à *Dama*, Lieu de leur résidence ordinaire, est parti de cette Ville en diligence pour se rendre auprès de cette Princesse.

On a appris de *Varsovie*, que le Primat du Roiaume se trouvoit non seulement rétabli de son indisposition ; mais même qu'il s'étoit rendu en cette Ville là, pour assister à une Commission qui devoit s'y tenir, par rapport à une augmentation projetée dans les Troupes de la République. Les Députés s'étant trouvés en trop petit nombre, & les Généraux & les Ministres étant absens, cette Commission a été limitée à trois semaines avant la prochaine Diète. On compte que les Troupes seront augmentées d'environ 20000. Hommes, & que l'on imposera sur les Juifs une Taxe en *Pologne* & en *Lithuanie*, afin d'en former un fond pour l'entretien de ces Troupes.

La Cour a reçu aussi la nouvelle, que le Général *Buliowski*, qui s'étoit mis en marche, le 15. du Mois passé, à la tête des Troupes qui étoient dans la *Podolie*, avoit ataqué les *Haimadakjs* retranchés près de *Bahinelzi*, qu'il les avoit dispersés, enlevé une partie de leurs Chariots, repris les Chevaux qu'ils avoient emmenés de *Pologne*, & taillé en pièces un grand nombre de ces Tartares.

On a eu avis aussi, que le feu aiant pris au Magasin à poudre de *Cracovie* par la négligence de quelques Ouvriers, ce Magasin étoit sauté en l'air, & avoit causé non seulement beaucoup de dommage aux Maisons voisines ; mais que plusieurs Personnes y avoient perdu la vie.

R U S S I E.

PETERSBOURG. Il arriva vers le milieu du Mois passé un Exprès dépêché par le Gouverneur d'*Azoph* avec avis que les *Russiens* continuoient à mettre cette Place en bon état de défense; que divers Partis Tartares parcilloient de tems en tems aux environs; mais qu'ils prenoient d'abord la fuite aux aproches des Détachemens que l'on envoioit après eux. Un autre Exprès de *Derbent* a aporté la nouvelle que les Tartares du *Daghestan* & d'autres du Voisinage s'étoient aprochés des environs de cette Ville là, mais que le Gouverneur aiant envoié quelques Détachemens pour leur donner la Chasse, ils s'étoient retirés au plus vite. La Cour reçut aussi dans ces tems là, des Lettres du Velt Maréchal Comte de *Lasci*, portant qu'aiant détaché vers la Crimée un Corps de *Cosaques* & de *Calmuques*, pour couper quelques Partis de Tartares qui faisoient des courses sur le Territoire de *Russie*, ce Détachement aiant rencontré un Parti d'environ 200. Tartares les avoit tous taillés en pièces, à l'exception de 30. qui furent faits Prisonniers, qui raportèrent qu'un autre Parti plus considerable avoit pris les devans sur eux. Sur cet avis le Commandant du Détachement Rusien poursuivit ce 2me. Parti, & l'aiant ataint dans un endroit nommé le *Grand Ters*, il le batiç, tua 300. Hommes & fit 50. Prisonniers, du nombre desquels étoient 3. *Turcs*. Il s'empara aussi de 400. Chevaux, & rendit la liberté

berté à quelques Russiens qui avoient eu le malheur de tomber entre les mains des Tartares. Le *Kam Donduck Ombo* Chef des Calmuques a aussi donné avis à l'Impératrice, qu'il se disposoit à se mettre en marche le 19. Octobre, avec tous ses Calmuques, pour tenter une deuxième Expédition dans le *Cuban*; & que le 26. il devoit être joint par les Calmuques de *Cubardin*.

L'Armée qui est sous les Ordres du Velt-Maréchal de *Lasci* a été distribuée en quartiers d'hiver le long du *Don* & du *Donex*. Les Troupes commandées par le Velt-Maréchal Comte de *Munich*, ont pris les leurs dans les Villes situées sur les Frontières de l'*Ukraine*; aux environs du *Boristene*, & le Quartier Général est à *Kiow*. Par la revue particulière que ce Général a faite de chaque Regiment, il conste que la perte des Hommes durant cette Campagne n'a pas été fort considérable; mais on a trouvé qu'il manquoit passé 10000. Chevaux: Le Comte de *Munich* se rendra en cette Ville dès que les Chemins pour les Traineaux seront praticables.

On assure que le Comte d'*Ostein*, Ambassadeur de l'Empereur des Romains, a déclaré à nos Ministres, que S. M. I. étoit prête à remplir ses engagemens envers nôtre Sérénissime Impératrice. Quoi que l'on aie lieu de croire que la Paix pourra se faire cet Hiver, on ne lais-
 se pas que de se mettre en posture de soutenir la Guerre, au cas qu'elle ait lieu, & on fait pour cela dans cet Empire toutes les dispositions nécessaires:

FRAN:

F. R A N C E.

PARIS. Le 25. du passé, le Duc d'ORLEANS fit célébrer dans l'Eglise de Ste. Genèviève un Service solennel pour la feüe Princesse de CONTI, sa Sœur. La jeune Reine Douairière d'Espagne * y assista, de même que l'Archevêque de Paris & un grand nombre de Personnes de distinction.

Mr. *Samuel Bernard* **, Comte de *Coubert*, est retombé dangereusement malade : Et comme il est abandonné des Médecins, & qu'il voit que son argent ne peut pas prolonger ses jours, il pense sérieusement à une autre vie. Il a fait venir un Notaire, à qui il a remis L. 100000. pour être distribués aux Pauvres.

Le 30. le Roi donna Audience à *Versailles* à ses Ministres & à ceux des Puissances Etrangères. Mr. *Delci*, Nonce du Pape, eut l'honneur de présenter à S. M. l'Abé *Lercari*, qui remit au Roi un Bref du Pontife. Ce Prélat fut ensuite admis à l'Audience de la Reine.

Le 1. de ce Mois, Fête de tous les Saints, le Roi accompagné de plusieurs Chevaliers du St. Esprit, revêtus du Colier de l'Ordre, se rendit à la Chapelle du Château, où après avoir entendu la Grande Messe, S. M. reçût la Communion de l'Abé de *Fourbin*, l'un de ses Aumôniers. Le 2. le Roi & la Reine en-

C

enten-

* Veuve de LOUIS I. & Fille du Duc d'Orléans Régent de France.

** Fameux Partisan.

rendirent le Sermon prononcé par le Père Hé-
ricourt, & Elles assistèrent ensuite aux Vêpres de
la Fête des Trépassés.

*Louis Antoine de Pardailan, de Gondrin, Duc
d'Antin, Marquis de Montspan &c. Pair de
France, Chevalier des Ordres du Roi, Ministre
d'Etat, Lieutenant General des Armées de S.
M. & de la Haute & Basse Alsace, Gouver-
neur & Lieutenant Général de l'Orléanois &
de ses Dependances, & Directeur Général des
Bâtimens & Jardins du Roi, ainsi que des Arts,
Manufactures & Academies, mourut en cette
Ville le 2e. de ce Mois. Il est succédé dans
les Titres par Louis de Pardailan, Duc d'Eper-
non son Petit Fils. Le feu Duc d'Antin a le-
gué au Roi le Château de Petit Bourg, où S.
M. va ordinairement, lors qu'Elle prend le di-
vertissement de la Chasse de ces côtez là.
Le Roi a donné au Duc d'Epemon le Gouver-
nement de ce Château, avec une Pension de
L. 20000: & l'a gratifié de plus du Gouverne-
ment de l'Orléanois & de la Charge de Di-
recteur des Bâtimens de S.M. Celle de Mini-
stre d'Etat, vacante par la mort du feu Duc, a
été conférée a Mr. Orri, Controlleur General
des Finances, & le Comte de Maurepas a été
nommé Protecteur de l'Académie de Peintu-
re, de Sculpture & d'Architecture. Le Car-
dinal de Fleuri s'est réservé l'administration de
la Charge de Sur-Intendant des Bâtimens du
Roi.*

Messire Michel Celse Roger de Rabutin Bussi,
Evêque & Baron de Luçon, Abé de Bellevaux
& de Flavigni, Prieur de l'Espau, & l'un des 40.

de l'*Académie Française*, fut ataqué si violemment d'Apoplexie la Nuit du 2. au 3. de ce Mois, qu'il mourut le lendemain, dans la 60. année de son âge. Il étoit Fils du célèbre *Bussi Rabutin*, si connu par les Ouvrages qu'il a mis au jour. La Place vacante par la mort de ce Prélat, dans l'*Académie Française*, a été conférée à Mr. *Joli*.

Le 3. de ce Mois, le Roi célébra la Fête de *St. Hubert* à *Rambouillet*, par une grande partie de Chasse, à laquelle plusieurs Personnes de distinction assistèrent. Le Comte de *Cambis* Lieutenant General, & ci devant Ambassadeur à la Cour de *Turin*, a été nommé par S. M. pour se rendre à Londres avec le même Caractère. La Charge de Commandant du Dauphiné qu'occupoit Mr. de *Cambis* a été donnée au Marquis de *Maillebois*. Ce Seigneur a obtenu l'agrément de S. M. pour remettre à son Fils la Charge de Maître de la Garderobe du Roi avec le Brevet de L. 42000. de retenue, qui lui avoit été acorde lors qu'il fut revêtu de cette Charge. Le Roi a fait un Reglement par lequel S. M. se réserve les Revenus des Gouvernemens, pendant le tems de leur vacance. Le Maréchal d'*Etrées* partit le 3. pour se rendre à *Rennes*, où il doit présider à l'Assemblée des Etats de *Bretagne*, dont l'ouverture s'est faite le 12. La Cour avoit donné ordre à quatre des principaux Seigneurs, qui devoient y assister, de se retirer en diverses Villes du Royaume, pour avoir parlé avec trop de liberté. On a fait passer quelques Troupes dans cette Province pour y maintenir la tranquillité pendant la tenue des Etats. Le Duc d'*Etrées*,

à son arrivée à *Rennes*, annonça la suppression du Dixième, & la prochaine conclusion de la Paix, dont il a assuré, de la part du Roi que la Publication ne tarderoit pas à se faire : Ce qui contribua beaucoup à l'acueil qui a été fait à ce Seigneur. Le 17. la Déclaration du Roi, concernant les Personnes, qui auront droit d'assister à l'avenir aux Etats, fut enregistrée sans opposition. On résolut seulement, qu'il seroit fait à ce sujet, de très humbles & très respectueuses Remontrances à S. M. & on nomma pour cet effet des Députés. La Comtesse de *Froulé*, qui étoit à *Rennes*, aiant parlé sur les Affaires de la Province, avec beaucoup de chaleur & de liberté, a été exilée. Du reste, on apprend que les Etats continuent leurs Séances avec beaucoup de tranquillité ; & qu'ils ont accordé au Roi un Don gratuit de Deux Millions.

Le 6. de ce Mois, Mr. *Venier*, nouvel Ambassadeur de *Venise*, eut sa première Audience particulière du Roi à *Versailles*, avec les Cérémonies ordinaires. Il fut ensuite admis à celles de la Reine, de M. le Dauphin & de Mesdames de France. Mr. de *la Gazelière*, qui étoit Intendant de *Soissons* a été fait Chancelier du Roi STANISLAS, & Intendant du Duché de *Bar*. Mr. *Bignon* le remplace dans l'Intendance de *Soissons* ; & Mr. *Barantin*, Maître des Requêtes a été nommé Intendant de la *Rochelle*, à la place de Mr. *Bignon*.

La Duchesse de *Bourbon* se trouve rétablie ; mais Elle est encore foible. On commença à jouer dans son Appartement les premiers jours de ce Mois. Cette Princesse a fait de belles
gratie

fications aux Médecins & Chirurgiens, qui l'ont soignée pendant sa Maladie.

Le Prince *della Torella Caracioli*, Ambassadeur du Roi des Deux Siciles, donna le 4. un Repas splendide aux Ministres d'Etat & aux Ministres Etrangers, excepté celui de l'Empereur, au sujet de la Fête de *St. Charles*. Le Comte de *Waldegrave*, Ambassadeur de la Grande Bretagne, donna aussi le 10. une Fête magnifique, à l'occasion du Jour Anniversaire de la Naissance du Roi son Maître.

La Cour aiant appris que les *Corfaires de Salé* ont l'audace d'insulter le Pavillon du Roi, & qu'ils ont pris ou fait échouer depuis peu plusieurs Bâtimens François, a donné ordre aux Armateurs de divers Ports de courir sus & couler à fond ces Pirats. On assure même que l'on équipera au Printems prochain une Escadre de 6. Vaisseaux de Guerre, pour aller bloquer le Port de *Salé*.

La rentrée du *Parlement de Paris* se fit le 12. a matin, avec les Cérémonies ordinaires. L'Abbé de *Lassolaie*, Chantre de la Ste. Chapelle, célébra la Messe rouge. Mr. *Le Pelletier*, Premier Président, donna après cette Cérémonie, un Repas magnifique à Mrs. du Parlement. L'Académie Royale des Sciences fit aussi sa rentrée le 13. On y mit sur le tapis les nouvelles Observations faites par les Membres qui ont été envoyés en *Laponie*, & qui doivent revenir dans peu, de même que ceux qui s'étoient rendus dans le *Pérou* & dans le *Chili*. L'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres recommença pareillement ses Assemblées le 14. Mr. *De Boze*,
Secré-

taire de la Compagnie, fit l'Ouverture de la Séance par l'Eloge de feu Mr. *Quiqueran*, Evêque de *Castris*. Il vient de paroître une Pièce de 140. Vers, intitulée le *Mondain*, attribuée à Mr. *De Voltaire*. On soutient dans cette Pièce avec beaucoup d'Esprit, & d'une façon badine; que si notre Siècle est l'*Age de fer*, au moins ses peines sont d'une nature à ne point faire regretter les avantages de l'*Age d'Or*.

Les Conférences entre nos Ministres, & ceux d'*Espagne* & de *Portugal*, pour ajuster à l'amiable les différens, qui régnerent entre ces deux dernières Cours, prennent une tournure favorable, & font espérer une heureuse issue.

M. *Le Pelletier*, Premier Président, donna le 18. un splendide Repas dans le Château de *Madrid*, à S. E. le Cardinal Premier Ministre, à M. le Garde des Sceaux & à quelques autres Ministres d'Etat & Ambassadeurs Etrangers. Dans ce Repas, aussi bien que dans celui que ce Magistrat donna, à l'occasion de la rentrée du Parlement, il s'est trouvé quantité de Vaiselle d'Argent perdue, & l'on fait des perquisitions pour découvrir les Auteurs de ces Vols.

Le Duc de *Chartres*, qui a été fort incommodé, à *St. Cloud*, se trouve présentement rétabli. Ce jeune Prince se rendit le 19. à *Mersailles*, pour la première fois depuis son indisposition.

La Cour a envoyé des Lettres Circulaires à tous les Intendants des Provinces du Roiaume, portant d'abolition du *Dixième* à la fin de cette année. Suivant les Ordres du Roi, les Régimens

mens Suisses doivent s'habiller à la Prussienne. On en aura de même avec l'Infanterie Française, lors qu'elle aura besoin d'être remontée. Les Actions de la Compagnie des Indes étoient de 26 à 12195.

GRANDE BRETAGNE

LONDRES. Le 22. du Mois passé, Jour Anniversaire du Couronnement du Roi, la Reine & toute la Maison Royale reçurent à *Kensington* les Complimens ordinaires à ce sujet. On tira le Canon de la Tour & du Parc de *St. James*; on sonna toutes les Cloches; tous les Etendarts furent arborés; & le soir il y eut des Feux de joie & de grandes Illuminations par toute la Ville. Le Chevalier *Robert Walpole* donna à cette occasion un magnifique Repas, dans la Maison de *Chelsea*, aux Ministres d'Etat & à plusieurs Personnes de distinction. *D. Antoine d'Azevedo*, Envoyé Extraordinaire de *Portugal*, donna aussi le même jour une très belle Fête au sujet de l'Anniversaire du Roi son Maître, qui étoit entre ce jour là dans la 48^{me} année de son âge. Le 24. le Comte & la Comtesse d'*Essex*, qui étoient revenus depuis peu de *Turin*, eurent l'honneur de présenter leurs respects à la Reine, & cette Princesse les reçut très gracieusement. Le 29. le Comte eut une Audience particulière de la Reine, dans laquelle il lui rendit compte de ses Negociations à la Cour de *Turin*. Ce Ministre prit en même tems la liberté d'offrir à

S. M.

S. M. un magnifique Baquet à fruit, d'Argent, travaillé à Turin, qui est un Ouvrage très curieux. Un Chimiste & un Apoticaire aiant été convaincus d'avoir vendu une grande quantité de Liqueurs distillées, sous le nom de Cordiaux, furent condamnés le 26. chacun à 100. Livres Sterlings d'Amende, conformément à l'Acte du Parlement : Diverses autres Personnes, étant aussi tombées en contravention, ont été pareillement mises à l'Amende.

On a envoyé de nouveaux Ordres à l'Amiral Norris, de rester à Lisbonne, avec la Flote qu'il commande, pendant tout l'Hiver.

La Princesse d'Orange étant entrée le 2. de ce Mois dans la 28. année de son âge, la Reine reçût à cette occasion les Complimens de la Cour.

L'Ouragan qu'il fit la Nuit du 20. au 21. de ce Mois, & qui a été presque général en Europe, a causé de grands dégâts en divers endroits du Roiaume. On écrit entr'autres de Falmouth, que la Piramide de Helston, qui étoit réputée une des plus grandes qu'il y ait en Angleterre, fut abatue par la violence du Vent, qu'un Enfant fut enseveli sous ses ruines, & qu'une Femme, qui se trouvoit à quelque distance de là, fut si saisie d'éfroi, qu'elle mourut peu de momens après.

Le Chevalier Jean Thomson, nouveau Lord Maire de cette Ville, prêta serment de fidélité le 8. de ce Mois à l'Hôtel de Ville où on lui remit les Marques de sa Dignité, qui sont l'Epée, la Masse, la Bourse & les Clefs de la Ville. Il régala ensuite splendidement
tous

tous les *Aldermans*, qui n'ont pas été encore *Lords Maires*, & le Chevalier *Jean Williams*, son Prédécesseur, traita aussi magnifiquement ces derniers. Le 9. le nouveau Magistrat traversa la Ville, avec une nombreuse suite pour prendre possession de sa Dignité. Le Prince & la Princesse de *Galles* s'étoient rendus à *Ludgate-Hill*, pour voir passer cette magnifique Cavalcade.

George Kelli, Secrétaire du feu Evêque de *Rochester*, qui fut mis à la Tour la 8e. année du Règne de GEORGE I. de glorieuse Mémoire, & condanné d'y rester sa vie durant, pour avoir atenté avec ce Prélat, à la Vie du Roi, trouva le moien de se sauver le 5. de ce Mois, vers les 7. heures du Soir. La Cour a promis 200. *Liv. Sterlings* à quiconque le découvrirait, & Elle fait toutes les démarches possibles pour le rattraper. Le Comte de *Lewcester*, Connétable de la Tour, a promis en son particulier 100. *Livres Sterlings*, à celui qui le fera mettre entre les mains de la Justice.

Le 10. qui étoit l'Anniversaire de la Naissance du Roi, la Reine se rendit au Palais de *St. James*, où S. M. reçût les Complimens des Seigneurs & Dames de la Cour sur cette Fête. On chanta une belle Ode faite pour la circonstance, par Mr. *Collei Sibber*. On sonna toutes les Cloches de la Ville. Les Etendarts furent arborés. On tira le Canon de la Tour & du Parc. Il y eut le soir des Feux de joie & de grandes Illuminations dans toute cette Capitale. La Reine tint Appartement. Le Prince & la Princesse de *Galles* firent l'Ouverture d'un Bal superbe, qui

D

dura

dura jusques à une heure après minuit. Vers les 11. heures du soir la Reine, le Duc de Cumberland & les 4. Princesses retournerent à Kensington, mais le Prince & la Princesse de Galles ne s'y rendirent que le lendemain après midi. La Cour continuera sa résidence dans ce Château, jusques au retour du Roi. Les Ministres d'Etat donnèrent de splendides Repas au sujet de cette Fête.

Le 11. le Chevalier Robert Walpole, accompagné de plusieurs Personnes du premier rang, partit pour sa Terre de Houghton-Hall, dans la Province de Northfolck. Ce Ministre doit y tenir Table ouverte pendant 15. jours qu'il y séjournera.

La Reine ayant entendu le rapport qui lui fut fait des Sessions de Old Bailli, confirma la Sentence de mort contre trois Malfauteurs, qui furent exécutés le 12. & fit grâce à une Femme, condamnée aussi à perdre la vie, moyennant qu'elle soit transportée en Amérique.

Le Comte d'Essex a été nommé Colonel des Grenadiers à Cheval, à la place de feu Mr. Berkeley. Le Docteur Clarck, Membre du Parlement pour l'Université d'Oxford, est mort vers le milieu de ce Mois. Il a laissé par Testament 4000. Livres Sterlings pour bâtir une Bibliothèque dans le Collège de Worcester, auquel il a légué tous ses Livres & ses Médailles, qui sont d'un très grand prix. Un riche Marchand Juif, nommé Francker, est mort aussi depuis peu, & a laissé plus de 300. Mille Livres Sterlings de bien. Il étoit fort charitable, & depuis très longtems, il distribuoit par année plus de 5000. L. Sterlings aux Pauvres.

On

On continue à *Edimbourg* de faire d'exactes perquisitions pour découvrir les Auteurs du dernier tumulte & les Complices du Meurtre du Capitaine *Porteous*. Plusieurs sont détenus Prisonniers pour ce sujet ; Mais comme les Acteurs de cette Tragedie étoient masqués , & qu'ils ont pris grand soin de n'être pas connus ; on n'a pu encore avoir les lumières nécessaires pour punir les coupables.

Actions Banque 148 $\frac{3}{4}$. *Indes* 178 $\frac{1}{2}$. *Sud* 100.
Annuités 113 $\frac{1}{4}$. *Nouvelles Annuités* 110 $\frac{1}{2}$.

P A I S B A S.

AMSTERDAM. Il est arrivé en *Hollande* , à bord d'un de nos Vaisseaux venant de *Marseille* , II. Galériens , qui avoient été mis à la Chaîne pour cause de Religion , & à qui la Pieté & la Charité de la REINE DE PRUSSE a procuré la liberté , par l'intercession du Roi *Stanislas*. L'Etat, leur a fait remettre , à leur arrivée au *Texel* , à chacun une somme de 200. Florins pour leurs plus pressans besoins , & L. H. P. ont eu la générosité de leur assigner à tous des Pensions viagères.

E S P A G N E.

MADRID. La Cour se rendit le 22. du Mois, du Château de *St. Ildefonse* au Palais de l'*Escorial* ; mais Mr. *Patinho* se trouvant toujours extrêmement mal , ne pût suivre le Roi. Ce Ministre mourut au Château de *St. Ildefonse* la nuit

du 3. au 4. de ce Mois, âgé de 70. ans. Il étoit Grand d'Espagne de la première Classe, Chevalier de la Toison d'Or, Comandeur d'*Alcuesca* del'Ordre de *St. Jaques*, Conseiller d'Etat, Président du Conseil des Finances & des Tribunaux qui en dépendent, Sur-Intendant Général des Revenus de la Couronne, Ministre & Secrétaire d'Etat aux Départemens des Affaires Etrangères, de la Guerre, de la Marine, des Indes, des Finances &c. Le Roi Catholique a perdu en lui un grand Ministre. Il remplissoit seul toutes les différentes branches du Ministère, avec un zèle, une capacité & un succès dont il y a peu d'exemples. Il a fait voir une prudence consommée dans les Négociations délicates qui ont été sur le Tapis pendant son Ministère, aussi bien que dans l'administration des Finances durant les Guerres d'*Afrique* & d'*Italie*. Il a sçu fournir aux Dépenses extraordinaires des Armemens, des Convois & du paiement des Armées, sans engager le Roi à charger ses Sujets d'aucun Impôt extraordinaire. Il a même doñé des preuves de son désintéressement, en apliquant à l'avantage de l'Etat, & au soulagement du Peuple, les Revenus attachés à ses Dignitez, Le Roi dont il avoit mérité la confiance la plus intime, lui a marqué pendant sa Maladie combien il étoit satisfait de ses services, en lui conférant la Grandesse de la première Classe, avec pouvoir de la laisser à son Neveu, & en gratifiant la Comtesse de *Fuenclara*, sa Nièce, d'une Pension annuelle de 1500. Pistoles. S. M. C. a donné Ordre que l'on fit à cet Illustre défunt, une Pompe funèbre de la dernière magnificence, & l'on doit dire

Dire 10. Mille Messes pour le repos de son Ame. Ce Ministre est mort dans le Célibat, & n'a jamais voulu se marier. D. *Sebastien de la Quadra*, qui étoit le Principal du Bureau des Affaires Etrangères, sous le défunt, a été nommé Secrétaire d'Etat pour ce Département, Le *Marquis della Torre Nueva*, Trésorier Général, a été chargé du Département des Finances & il exercera celui des Indes, par interim. On ne fait pas encore qui aura celui de la Guerre.

L'Infant D. EMANUEL, de *Portugal*, qui a quitté subitement la Cour du Roi son Frère, a fait quelque séjour à *Valladolid*, mais comme on lui a fait connoître de la part de S. M. C. qu'Elle ne voioit pas avec plaisir qu'il resta dans ses Etats; ce Prince s'est retiré à *Basonne*. On apprend de *Lisborne*, que la Princesse du *Bésil*, qui étoit acouchée d'une Princesse le Mois passé, se portoit parfaitement bien, & qu'il y avoit eu de grandes démonstrations de joie à l'occasion de cette Naissance. Nôtre Cour l'a célébrée aussi & en a félicité celle de *Portugal*.

Mr. d'*Almendaris*, revenu depuis peu du *Pérou* où il étoit *Vice-Roi*, a rendu compte à la Cour de l'état des Affaires en ce País là. Ce Seigneur a fait présent à la Reine de 6. Chandelières d'Or, 3. Mouchettes & Porte-mouchettes du même Métal, une Chaine d'Or, qui est d'un prix considérable par sa grandeur & par son poids, & 3. Tabatières remplies de Poudre d'Or. La Princesse des *Asturies* & les deux Infantes ont reçu aussi du Vice-Roi des Présens, qui ne le cèdent pas de beaucoup à ceux de

de la Reine. Les principales Dames de la Cour ont aussi reçu diverses Galanteries de ce Seigneur.

I T A L I E.

TURIN. La Cour fait travailler en diligence à de superbes préparatifs pour la Cérémonie du Mariage du ROI DE SARDAIGNE, nôtre Souverain, avec la Princesse ELISABETH THERERE DE LORRAINE, qui est âgée de 25. ans. Les Gardes du Corps ont été habillées de neuf. On a meublé avec la dernière magnificence deux Palais pour y recevoir cette Princesse & les Personnes qui l'accompagneront ; & il est arrivé de Frize 12. Chevaux d'atelage des plus beaux, pour les Carosses qui lui sont destinés. On apprend de Nanci, que ce Mariage a été déclaré à la Cour de la Duchesse de Lorraine ; & l'on s'impatiente ici de voir arriver une Princesse dont on fait un Portrait si avantageux, que nous devons nous estimer très heureux de l'avoir pour Reine. On ignore cependant encore le tems de son arrivée, & celui de la célébration de cet Auguste Mariage.

S U I S S E.

BADEN. Les Députés du Loüable Corps Helvétique ont tenu ici, sur la fin du Mois passé, une Conférence par rapport aux deux Régimens Suisses engagés au service de l'Empereur. La plupart des Députés ont été d'avis

vis qu'il falloit accepter le congé acordé à ces deux Régimens, & permettre aux Officiers de recevoir les Pensions que S. M. I. ofroit de leur donner. Cependant le Canton de BERNE n'a point envoyé ses Députés à la Diette, & il persiste à demander que l'Empereur exécute le terme & les conditions portées dans la Capitulation faite pour ces Régimens.

D'un autre côté le Canton de ZURICH aiant résolu de retirer, aux conditions ofertes par la Cour de Vienne, les trois Compagnies qu'il avoit dans le Régiment de Schmidt, ordonna au Colonel, dans les commencemens de ce Mois, de se rendre à Bâle, pour convenir à cet égard avec le Marquis de PRIE, Ambassadeur de l'Empereur. Le Colonel Schmidt, ensuite des Ordres de ses Supérieurs, a réglé cette Afaire avec S. E. & les trois Compagnies de Zurich ont été congédiées vers le milieu de ce Mois. Ce Colonel a obtenu pour lui la Charge de Général Major, avec 3000. Florins d'Apointemens par an; celle de Major pour le Capitaine Keller, & des conditions avantageuses pour les autres Capitaines, dont les Compagnies seront réformées.

NEUCHÂTEL. La Collecte, qui s'est faite en cette Ville en faveur des Incendiez de Pontarlier, s'est montée à la somme de L. 1512. argent de France, qui leur fut envoyée sur la fin du Mois dernier. Le Magistrat de Pontarlier ne s'est pas contenté d'écrire à ce sujet une Lettre de Remerciment à la Magistrature de cette Ville; mais voulant rendre sa reconnoissance

sance publique, Il nous a fait parvenir, par le Canal des Directeurs des Postes de *Pontarlier* & de *Neuchâtel*, la Copie de la Lettre que nous allons rapporter, en nous demandant expressément de l'insérer dans nôtre *Mercur* de ce Mois.

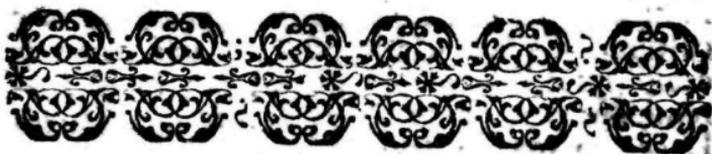
LETTRE de *Messieurs de la MAGISTRATURE*
DE *PONTARLIER* à *Messieurs les QUATRE*
MINISTRAUX de la *Ville de NEUCHATEL*.

NOBLES & MAGNIFIQUES SEIGNEURS.

Nous sommes si pénétrés de reconnoissance du secours généreux que la Ville de *NEUCHATEL* vient d'envoier ici pour le soulagement de nos pauvres Incendiés, & de la Lettre de VOS *SEIGNEURIES*, dont ce Grand secours étoit accompagné, qu'indépendamment des précautions que nous avons prises, pour en transmettre la mémoire, à la Postérité, nous voulons l'apprendre aujourd'hui à toute la Terre: & nous nous aquiterons d'un devoir si juste, avec d'autant plus de satisfaction que nous avons remarqué que toute la France étoit déjà dans l'admiration, & a donné les plus grandes louanges à vos Charités immortelles. Heureux dans nos malheurs d'avoir connu le prix de vos bonnes graces, & éprouvé de quelle utilité nous étoit le Voisinage d'une Nation si illustre, si polie & si charitable! Nous en rendrons à DIEU de solennelles actions de grace, comptant que c'est la première de nos obligations que de mettre V. S. dans nos Prières publiques, au rang de nos très-généreux Bienfaiteurs. Nous sommes avec la plus respectueuse reconnoissance &c.

On ne fait pas encore positivement à quelle somme est allée la Collecte générale de cet Etat; parce que toutes les Paroisses n'ont pas encore fait remettre au Gouvernement, ce qui a été recueilli dans leurs Districts.

NOU.



NOUVELLES LITÉRAIRES.

EXAMEN ET REFUTATION *d'une*
Lettre au sujet de l'Année Sabatique,
renfermée dans le Mercure Suisse du
Mois de Février 1736.



ANONIME, qui est l'Auteur de
cette Lettre, nous apprend d'a-
bord quelle a été l'ocasion qui
lui a fait prendre la Plume.
C'est, dit-il, la lecture d'un
Mémoire sur l'Année Sabatique,
renfermé dans le 30. Volume de
la Bibliothèque Germanique *. Il fut frappé d'y
voir que les Juifs faisoient *une double ou une*
triple Récolte chaque sixième Année, de peur
qu'ils ne fussent exposés à la disette, à cause
que dans l'Année Sabatique il faloit laisser re-
poser toutes les Terres, & abandonner en com-
E mun

mun tout ce qu'elles pouvoient produire sans culture. Ce Miracle le surprit, non pas sans doute qu'il l'eût ignoré jusques là ; mais apparemment parce qu'il n'y avoit pas apporté toute l'attention que ce fait mérite.

Quoiqu'il en soit, l'Anonime, frappé de ce prodige, forma le dessein d'examiner s'il étoit réel. Nous aurions crû qu'un examen exact l'auroit conduit à reconnoître la certitude d'un Miracle opéré pendant si longtems, en faveur d'un Peuple que Dieu gouvernoit d'une manière immédiate : Miracle contre lequel les *Paiens*, les *Juifs* ni les *Chrétiens* ne se sont jamais récriés. Mais bien loin de cela, l'Anonime après son examen est tombé dans le doute sur la réalité du prodige, & il s'exprime d'une manière à faire sentir qu'il croit que ce Miracle n'a jamais eu lieu. Il est vrai que pour appuyer le parti qu'il prend, il n'apporte que *divers préjugés* ; mais ces préjugés ne laissent pas d'avoir fait une assez grande impression sur lui, pour le déterminer à croire que ceux qui admettent le Miracle se trompent.

Il semble que pour examiner un Fait de cette conséquence, admis universellement, il falloit le tourner de tous ses côtés, en peser les preuves directes, & voir si elles ne sont pas plus solides & plus claires que les difficultés qu'on oppose. Mais non, l'Anonime se borne à ramasser quelques difficultés, ou plutôt à repérer celles qui se trouvent dans le *Mémoire* qu'il examine, & de là il tire sa conclusion contre la réalité du Miracle.

Si cette Méthode avoit lieu, il n'y a guères de
Véri-

Vérités qui ne dussent être révoquées en doute; car il en est peu contre lesquelles l'esprit ne suggère quelque difficulté. Mais quand les preuves directes, qui établissent un fait, sont solides, les difficultés ne doivent être mises que sur le compte de notre ignorance, qui nous empêche de voir ce qui dissiperait nos prétendues difficultés. C'est ce qui fait dire à l'Auteur de l'Art de penser *, *Qu'on ne doit pas nier ce qui est clair & évident, pour ne pouvoir comprendre ce qui est obscur.*

Il s'agit donc de savoir si le Miracle contesté est appuyé sur des preuves directes, & si l'on ne peut pas répondre raisonnablement aux difficultés que l'Anonime oppose.

Nous supposons d'abord que l'Anonime admet la Vérité & la Divinité des Saintes Ecritures. Nous ne croions pas de lui faire aucun tort dans cette supposition. Cela étant il faut qu'il reconnoisse que ces Paroles du Ch. XXV. du Lévitique, v. 21. 22. renferment une Promesse Divine. *Je commanderai à ma bénédiction de se répandre sur vous dans la sixième Année, & elle rapportera pour trois ans. Et vous semerez la huitième Année, & vous mangerez du rapport du passé jusques à la neuvième Année, jusques à ce que son rapport sera venu, vous mangerez celui du passé.*

Si cette Promesse a Dieu pour Auteur, comme on ne peut pas en douter, dès que l'on reconnoit la Divinité des Saintes Ecritures, il est sûr qu'elle a été exactement accomplie. On ne contestera pas à Dieu la vérité la plus

* IVme. Partie Ch. VII, Axiome 8me.

parfaite dans ses promesses , ni la puissance nécessaire pour les effectuer. On ne voit nulle part que Dieu ait révoqué cette promesse ; elle devoit donc avoir lieu pendant que dureroit l'observation de l'Année Sabatique. Dieu ne fait pas dépendre l'exécution de cette promesse de la bonne ou de la mauvaise conduite du Peuple ; mais simplement de l'observation de la Loi à laquelle elle étoit annexée. Ainsi pendant que le Peuple , comptant sur la Providence de Dieu , qui l'avoit nourri si miraculeusement dans le Désert , observeroit religieusement la Loi de l'Année de relâche, la dixième année devoit être excessivement abondante.

Remarquons encore quelle fut la raison de cette promesse. C'est la crainte que le Peuple auroit pu avoir, que s'il laissoit toutes ses Terres en friche , pendant la septième année , il ne périt finalement par la famine *. *Que si vous dites ; (c'est la Divinité qui parle) que mangerons nous en la septième année , si nous ne semons point , & si nous ne recueillons pas nôtre recolte ?* Après cette interrogation qui renfermoit les pensées naturelles des Israélites , Dieu ajoute la Promesse d'une Providence particulière pour pourvoir à tous les besoins du Peuple. Si Dieu ne vouloit pas faire ce Miracle en faveur des Juifs, se seroit-il servi d'une promesse illusoire pour dissiper une crainte naturelle , & qui n'est pas condamnée ? Si la terreur du Peuple eut été panique , Moïse ne lui auroit-il pas fait comprendre que le Pais étoit si fertile à l'ordi-

* Lévitique Ch. XXV. v. 20.

Yordinaire, qu'on ne devoit craindre aucune disette, quand même toutes les Terres se reposeroient toutes les septièmes années ? Mais bien loin de calmer le Peuple par cette observation, il n'en dit pas un mot ; & il se contente de lui rapporter la Promesse par laquelle Dieu s'engageoit à bénir extraordinairement la récolte de la sixième année. Le Peuple avoit lieu d'attendre ce Miracle de celui qui les avoit prodigués en sa faveur. Comment donc douter un seul moment, qu'après une Promesse si précise & si solennelle de la part de Dieu, il n'est rien arrivé dans la suite de particulier aux récoltes qui précédoient immédiatement les Années Sabatiques ?

Jusques à ce qu'on ait montré, ce qu'on ne fera jamais, que la Promesse dont *Moïse* parle, n'a point Dieu pour Auteur, ou quelle dépendoit d'une toute autre condition que de l'observation régulière de l'Année Sabatique, il nous paroitra incontestable que le Miracle a eu lieu. Toutes les difficultés qu'on oppose ne peuvent pas contre-balancer la force de cette preuve. Rien n'est aussi fort que l'évidence pour nous persuader. Or il n'y a rien de plus évident, que cette proposition ; *Dieu exécute infailiblement tout ce à quoi il s'engage.* Les difficultés de l'Anonime ont elles une pareille certitude ? Il avoue lui même que ce ne sont que des préjugés. Des préjugés peuvent-ils contrebalancer une démonstration ? Et n'est-ce point une démonstration que la certitude de l'exécution d'une Promesse que l'on fait pour sûr être Divine ? Et certes si *Moïse* n'avoit pas été bien assu-

assuré que Dieu lui avoit fait cette promesse ; habile comme il étoit , comment auroit-il osé la proposer au Peuple ? Elle rouloit sur un fait sensible & prochain , dont tous les Particuliers du Peuple pouvoient juger par eux-mêmes. N'auroit-il pas dû prévoir que la Promesse venant à manquer , on auroit négligé même la première Année Sabatique ? Ce Peuple n'auroit-il pas raisonné de la sorte ? Puisque la récolte de la sixième année n'a rien d'extraordinaire , la Promesse qui nous a été faite n'a pas Dieu pour Auteur ; donc la Loi Sabatique , fondée sur cette Promesse , est de l'invention de *Moïse* ; & nous ne sommes obligés à l'observer qu'autant que cette observation nous paroitra raisonnable. N'étoit-il pas même à craindre , que par ce seul Article , *Moïse* ne ruinat tout l'édifice de ses Loix , & toute la forme du Gouvernement qu'il avoit établi ? *Moïse* étoit donc bien assuré qu'il parloit de la part de Dieu ; les preuves qu'il en avoit ne pouvoient lui laisser le moindre scrupule sur la certitude du Miracle qu'il promettoit au Peuple.

Comme Dieu ne s'engage pas à faire des Miracles sans nécessité , il faloit sans doute , que pour parer à tous les accidens facheux auxquels l'observation de l'Année Sabatique pouvoit naturellement exposer le Peuple , il faloit , *dis-je* , que la récolte de la sixième année fut des plus abondantes. Ce qui sert à montrer :

1. Que l'Anonime se trompe , quand il présume que ce prodige étoit inutile , puisque suivant lui la Terre étoit assez fertile pour entretenir les Juifs , malgré le repos total de la septième année.

année. Si ce Miracle étoit inutile, qu'il nous aprenne pourquoi Dieu, la Sageſſe même, s'engage à l'opérer ?

2. Cette Observation détruit la penſée de ceux qui prétendent que *Moïſe* ordonna le repos de la ſeptième année, * *parce que ſans cette précaution on auroit eu trop de blé, & l'on n'auroit ſû qu'en faire.* On voit bien que nos faiſeurs de ſiſtèmes & de difficultés, ne comptent pas beaucoup ſur la Divinité de nos Ecritures & qu'ils ne regardent *Moïſe* que comme un ſimple Politique, auquel même ils donnent, tantôt beaucoup de pénétration, & tantôt peu de jugement, ſuivant que cela accomode le deſſein qu'ils ont d'anéantir la vérité des Miracles, qui ſemble leur être à charge. Car, de bonne foi, ceux qui croient que Dieu a fait la Promeſſe de donner une récolte triplée tous les ſix ans, peuvent-ils conjecturer que *Moïſe* preſcrit l'Année Sabatique de peur que le blé ne fut en trop grande abondance, au milieu d'un Peuple qui n'avoit aucun débouché pour s'en défaire ? Se pourroit-il rien de plus contradictoire que le but de la Promeſſe, & celui de l'Année de relache ?

Quand même à préſent nous ne pourrions pas répondre aux difficultés de l'Anonime, nous croirions cependant avoir montré que la conſclusion qu'il en tire eſt fauſſe, puis qu'elle eſt opoſée à celle qui découle de preuves directes, claires & incontestables.

Eſſaions pourtant de ſatisfaire à ces redoutables difficultés. La première eſt tirée du ſilence.

lonce des Historiens étrangers & de ceux de la Nation. Mais l'Anonyme voudroit-il que nous révoquassions en doute tous les Miracles publics & éclatans, opérés parmi les Juifs, dont les Historiens profanes n'ont pas parlé? Si cela est, il faudra les nier tous, parce qu'ils ne parlent d'aucun. Qui ne fait que les Historiens des Nations étrangères connoissoient peu le Peuple de Dieu & son Histoire; qu'ils n'ont débité que quelques généralités sur la Palestine & sur le Peuple Juif, & qu'ils haïssoient & méprisoient trop cette Nation, pour publier des traits marqués de la Providence en sa faveur, quand même ils leur auroient été connus?

La défaite de *Sennachérib*, la Captivité & le retour de *Babylonne* étoient des faits, qui devoient être assés connus parmi les Nations étrangères; les niera-t-on parce que les Historiens profanes n'en ont pas fait mention?

Le principe de l'Anonyme prouve trop, & par conséquent, il est périlleux d'en faire usage.

Le silence de *Philon* & de *Joséph* doit surprendre d'avantage. Nous avoüons que ce silence nous fraperoit beaucoup plus qu'il ne fait, si ces Auteurs avoient été plus exacts dans le reste de l'Histoire de leur Nation. Pour nous arrêter à *Joséph*, sur le silence duquel l'Anonyme semble s'appuier le plus, chacun sait, qu'il y a plusieurs Histoires du V. T., dont il ne parle point. Celle de *Naaman*, par exemple, est supprimée, quoi qu'elle méritât bien de trouver sa place dans la narration de l'Historien Juif. Ne supprime-t-il point ce qui regarde J. C. & ses prodiges sans nombre? Car
quand

même le Passage contesté, seroit de *Joseph*, [1] comme le prétendent *G. Cave*, [2] *Mr. Marrin* [3] & quelques autres; ce Passage & celui qui regarde *J. Batiste* [4] sont si peu de chose, en comparaison de ce que cet Historien devoit dire, qu'on peut les regarder comme rien. Doutera-t-on pour tout cela de l'Histoire Evangélique? Donnons encore une preuve de la négligence historique de *Joseph*, dans un Article qui est fort semblable à celui que nous avons en main. Dieu avoit ordonné aux Juifs de se rendre aux trois grandes Fêtes dans le lieu où la Divinité auroit placé le Siège du Culte public. (5) *Tous les Mâles d'entre vous*, avoit dit le Législateur, *comparoîtront trois fois l'an devant le Dominateur, l'Eternel le Dieu d'Israël.* Quoi qu'il ne soit parlé ici que des Hommes, il ne faut pourtant pas en conclure qu'il fut défendu aux Femmes de se rendre dans le lieu des Assemblées publiques. Le contraire paroît par (6) l'Histoire d'*Elkana* & de ses deux Femmes; de même que par celle de *Joseph* & de *Marie*. Mais les Femmes n'y étoient pas obligées d'une manière particulière [7]; aussi voyons nous qu'*Anne*, Femme d'*Elkana*, ne se

F

rendit

[1] Ant. Jud. Liv. 18. ch. 4.

(2) Hist. Litt. Script. Eccl. pag. 21. &c. Edit. Germ.

(3) Dissertations Critiques 1717.

(4) Ant. Jud. Liv. 18. ch. 7. paragr. 781.

(5) Exode XXXIV. v. 23.

(6) Samuel Ch. I. Luc II. 41.

(7) Les Juifs Caraites enseignent que ni les Femmes, ni les Enfans mineurs, au dessous de treize ans n'étoient point obligés à la Loi de la Pâque: Voyés D. Calmet. sur Exod. XXIII. 17.

rendit point au Tabernacle jusques à ce qu'elle eut sévéré le Fils que Dieu avoit donné à ses prières. Mr. *Le Clerc* fait cette remarque dans ses *Commentaires sur Exode XXIII. 17. qu'il convenoit que quelqu'un restât à la Maison pour en prendre soin.*

Cette Loi ne paroît pas moins extraordinaire que celle du repos des Terres la septième Année. Car quoi de plus périlleux pour les Juifs, que de voir leur Pais exposé à des invasions, dans le tems que les Villes & la Campagne ne renfermoient plus que des Femmes, ou des Vieillards décrépits, des Malades & des Enfans? *Grotius* dit qu'il faut entendre ces Loix de l'*Exode* & du *Deutéronome* de cette manière; „Qu'à chaque Fête le tiers du Peuple „qui se trouvoit dans les Villes, dans les Bour- „des & à la Campagne, devoit se rendre à „Jérusalem, & que ceux qui le souhaitoient „pouvoient le faire plus souvent „. * *Lex quæ est Exodi XXIII. 17. & Cap. XXXIV. 23. Deut. XVI. 16. ita videtur intelligenda, ut quoque tempore de tribus illis maximis festis pars tertia ex oppidis, vicis & agris irer Hierosolima, qui vel- lent etiam sapius.* Ce grand Critique débite ici sa pensée, sans apporter aucune preuve qui l'appuie. Elle est entièrement opposée aux expressions de la Loi, qui porte sans restriction, que tous les Mâles ** devoient comparoitre trois fois tous les Ans devant Dieu. Mais si tous les Hommes devoient se rendre tous à la fois, soit

* *Comm. in Luc Cap. II. 41.*

** L'Hébreu, les Septante & la Vulgate sont ici unies formes.

soit au Tabernacle, soit dans le Temple, comment *Moïse* n'a-t-il pas prévu qu'il livroit par là le País aux invasions des Nations voisines, presque toujours ennemies du Peuple Juif ? Dira-t-on que les Egiptiens avoient aussi acoutumé de faire tous les Ans six Assemblées publiques dans différentes Villes, & qu'il n'étoit pas étonnant, que les Juifs fussent obligés à un triple Voïage par An ?

Il est vrai qu'*Hérodote* (1) remarque que les *Egiptiens* avoient six Assemblées religieuses chaque Année, mais il ne dit point que tous les Hommes fussent obligés de se rendre à chaque Assemblée. Il raporte même sur la foi des *Egiptiens* [2], que dans l'Assemblée qui se formoit à *Bubaste*, où *Diane* étoit honorée, on y voïoit jusques à sept cent mille Hommes ou Femmes, sans compter les Enfans. Par où l'on peut conclure qu'il s'en faloit de beaucoup, que tous les Hommes de l'*Egipe* s'y rendissent, au lieu que tous les *Juifs* qui étoient en état de faire le Voïage devoient se trouver aux trois Fêtes.

Certes on ne sauroit excuser *Moïse*, s'il avoit donné cette Loi de son propre Chef. Le Peuple n'auroit jamais été assez téméraire pour laisser ses Villes désertes, s'il n'avoit regardé cette Loi, que comme une Ordonnance émanée d'une Autorité purement humaine. Aussi la Divinité qui avoit porté cette Loi, fit elle

E 2 sentir

(1) Lib. 2. c. 59.

(2) Ibid. c. 60.

Sentir en même tems, que l'obéissance n'exposeroit pas le Pais, parce que celui qui tient les Cœurs des Hommes dans sa main, empêcheroit les Ennemis du Peuple de faire aucune irruption dans le tems des Fêtes. * *Je déposerai, dit Dieu, les Nations de devant toi, & j'étendrai tes limites, & nul ne convoitera ton Pais, lorsque tu monteras pour te présenter trois fois l'An devant l'Eternel ton Dieu.*

Ce Miracle n'est pas moins grand que celui par lequel Dieu promettoit aux Juifs une récolte triplée toutes les sixièmes Années. On ne peut pas non plus douter que Dieu n'ait conservé le Pais de son Peuple, pendant que les *Israélites* abandonnoient leurs Demeures pour se rendre au lieu choisi pour le Culte public; & de l'autre, parce que nous ne lisons nulle part que dans ces rencontres les Ennemis du Peuple d'*Israël* se soient jettés sur le Pais qui étoit sans défense. Si cela étoit arrivé une seule fois, les Juifs ne se seroient plus crus en sûreté, & auroient refusé d'obéir à une Loi, qu'ils auroient alors regardée comme n'étant que de *Moïse*, puisque la promesse annexée n'auroit pas eu un accomplissement exact.

Cependant *Josaph* fait ces deux choses 1. Que les Juifs fussent obligés de se rendre trois fois tous les Ans à *Jérusalem*. Il ne parle que du Voyage qui devoit se faire à la Fête des Tabernacles **. 2. Que Dieu eut promis de veiller par sa Providence sur le Pais, de peur que

-LOIS

* Exode XXXIV. 24.

** Antiq. 11. Liv. 10. paragr. 132.

les Ennemis du Peuple Juif ne profitassent des occasions que leur fournissoient les grandes Fêtes. Peut-on après cela révoquer en doute les faits de l'Histoire Judaïque, sous prétexte que *Joseph* n'en a pas fait mention ?

La 2me difficulté de l'Anonime est tirée de quelques faits qui lui font présumer que le Miracle de la sixième Année n'avoit pas lieu. Il cite d'abord la demande que *Jaddus* & les Juifs firent à ALEXANDRE LE GRAND, de leur relacher le tribut de la septième Année. Donc conclut l'Anonime. Si chaque sixième Année leur eut donné une double ou une triple récolte, auroient ils osé se servir de cette raison, que dans la 7me Année ils ne sembloient ni ne moissonnoient leurs Terres ? *Cuneus* * & *Leusden*, ** qui le copie, répondent, que les Juifs n'ayant aucun commerce avec les Nations étrangères, ils avoient beaucoup de peine de payer des Tributs en argent, & que ce fut la raison qui les engagea à demander à *Alexandre* qu'il leur relachât l'impôt de la septième Année. *Hebraei res oesque omnes suas in agris habebant. Ex illis vel abundantia earum vel egestas pependit. Cujus rei ego maxima documenta hac habeo, quod quoties pecunias illis exteri reges imperaverant, septimus quisque annus ita in angustiam oppiud omnes eorum copias coegit, penè ut pendere eas nequiverint.* Cette Réponse ne nous paroît pas suffisante ; car sans dire que depuis le retour de la Captivité, les Juifs eurent plus de liaison avec les Nations étrangères qu'ils n'en avoient eu auparavant, nous

ajou-

* De Republica Hebr. Lib. I. § 4. *פירוש חזקוני*** *Leusden Philo. Hebraeomixtus diall 41.* *פירוש חזקוני*

ajoutons, que puisqu'ils avoient païé jusques là le Tribut des 7mes Années-aux Rois de *Perse*, & qu'ils ofroient de le paier encore toutes les autres Années à *Alexandre*, il ne leur auroit pas été si difficile de satisfaire à l'impôt de l'Année Sabatique. Ils n'avoient pas moins de blé à vendre cette Année là, ou d'autres denrées, que dans les Années d'une récolte ordinaire.

Nous nous bornons donc à dire que si les Juifs demandérent d'être exemts du Tribut de l'Année Sabatique, ce n'étoit pas par une raison d'impossibilité ou d'une très grande difficulté, mais parce que par là ils se mettoient plus au large, & en état de subsister plus commodément les Années suivantes, si la Terre ne rendoit que peu, comme cela leur étoit arrivé plus d'une fois. On n'a qu'à lire *Joël* (1) pour s'en convaincre. Si *Alexandre* n'avoit pas été ravi de pouvoir acorder quelque grace aux Juifs, il auroit pû aisément faire les difficultés que l'Anonime allègue; mais sa générosité, dont il vouloit donner une preuve sensible aux Juifs, les lui fit supprimer.

Ce qui prouve encore que les Juifs auroient pû paier le tribut de la 7me Année, c'est l'exemple des *Samaritains* qui continuèrent à le paier, parce qu'*Alexandre* leur refusa de le leur relacher, sous prétexte qu'il n'avoit acordé cette grace qu'aux seuls Juifs (2).

C'est cet exemple des *Samaritains*, qui fournit une nouvelle difficulté à l'Anonime touchant la

(1) Ch. I. v. 17.

(2) Antiq. Jud. l. XI. C. 8. sur la fin.

La réalité du Miracle de la 6me Année. Je ne *sc*ai, dit-il, si l'on osera dire que Dieu fit en faveur d'un Peuple, qui avoit suplanté les Israélites, & corrompu entièrement son Culte, un Miracle tel que celui de leur acorder tous les sept Ans une double ou triple récolte ? Si Dieu n'acordoit ses graces qu'au mérite des Peuples & des Particuliers, cette difficulté auroit du poids. Mais qui ne fait que Dieu, dans ces occasions, consulte plutôt sa miséricorde & sa sagesse que sa justice. Combien de graces acordées aux Juifs dans le tems de leur idolatrie ?

Les Dix Tribus Schismatiques n'étoient pas plus agréables à Dieu que les Samaritains ; cependant que de graces miraculeuses le Ciel ne leur prodigua-t-il point ? La promesse de l'abondance extraordinaire de la sixième Année regardoit les Observateurs de l'Année Sabatique dans la Palestine ; puis donc que les Samaritains adoroient le même Dieu que les Juifs, qu'ils recevoient le *Pentateuque* & qu'ils observoient l'Année Sabatique, Dieu opéroit aussi le même Miracle en leur faveur.

Ne peut-on pas même conclure de ce que les Juifs & les Samaritains étoient si exacts dans l'observation du repos des Terres dans la 7me Année, que les uns & les autres étoient favorisés du Ciel dans la 6me Année, suivant la Promesse Divine ? Car conçoit-on que si ces Peuples, d'ailleurs si peu réguliers à observer les Loix de Dieu, avoient vu que leurs Terres n'étoient pas plus fertiles la 6me Année que toutes les autres, ils eussent été si constans à garder une Ordonnance qui pouvoit avoir de

de si grands inconvéniens, comme l'Auteur du Mémoire sur l'Année Sabatique les a parfaitement bien développés *. Il paroît que les Juifs n'ont jamais observé aucune Loi avec plus d'exactitude & d'une manière plus soutenue que celle qui regardoit le repos des Terres dans la 7^{me} Année. Les Prophètes qui les censurèrent si souvent d'avoir violé le Sabat hebdomadaire, ne les accusent point d'avoir ensemencé & moissonné leurs Terres dans l'Année au repos. Jérémie (2) les censure vivement de ce qu'ils n'avoient pas donné la liberté à leurs Esclaves dans l'Année Sabatique, mais il ne dit rien qui fasse sentir que les Juifs eussent négligé d'observer le repos des Terres : Eut-il passé cet article sous silence, si le Peuple avoit négligé son devoir à cet égard ? [3]

Et il n'est peut-être pas mal aisé de deviner la raison pourquoi les Juifs refusoient de donner la liberté à leurs Esclaves, pendant qu'ils observoient d'ailleurs la Loi de l'Année Sabatique par rapport au repos des Terres. C'est que le Peuple trouvoit son compte dans l'observation d'une Loi, qui lui procuroit d'être nourri toute une année sans rien faire, au lieu qu'il n'y avoit rien qui le dédommageât actuellement de la liberté rendue aux Esclaves. Si

Dieu

(1) Bibliot. Germ. T. 30.

[2] Ch. XXXIV. 13. &c.

[3] Ce qui est dit II. Chron. XXXVI. 21. ne prouve pas que les Juifs avoient négligé les Années Sabatiques; les expressions de l'Auteur Sacré veulent simplement désigner que pendant la captivité, la Terre de Canaan demeureroit inculte, au moins pour la plus grande partie.

Dieu avoit promis aux Juifs de leur procurer extraordinairement le double des Esclaves qu'ils laisseroient sortir de leurs Maisons dans la 7me Année, & qu'ils eussent vû l'exécution de cette promesse, comme ils avoient éprouvé qu'en laissant reposer les Terres, suivant l'ordre de la Divinité, cela leur procuroit une bénédiction miraculeuse sur la 6me Année; n'en doutons pas, le Juif intéressé auroit été exact à publier la liberté des Esclaves dans l'Année Sabatique.

Outre ces faits l'Anonime cite ce qui est remarqué I. Macc. Ch. VI. v. 53. & Ant. Jud. Liv. XIV. Ch. XXVIII. que les Juifs, dans ces deux Sièges, manquèrent de vivres parce que c'étoit l'Année Sabatique. Mais dit l'Anonime: » Si le Miracle en question eut eu lieu, » bien loin que le tems du Siège de ces Villes » eut influé sur la disette des grains, il les en » auroit manifestement préservé, parce que » l'Année précédente auroit fourni aux Juifs » de quoi remplir leurs Gréniers, & de quoi se » nourrir l'Année du Sabat, & la suivante.

L'Auteur du Mémoire sur l'Année Sabatique répond qu'après le retour de la Captivité de *Babilone* le Miracle cessa. L'Anonime fait de bonnes difficultés contre cette réponse; auxquelles on peut ajouter, que si le Miracle eut discontinué dès lors, les Juifs ne se seroient pas engagés de nouveau, du tems de *Nehémie* * à laisser reposer toutes leurs Terres dans la 7me Année. Ils auroient crû d'être exemptés, par la cessation du Miracle, de l'observation de la Loi, en faveur de laquelle il s'éroit

G

fait

* Ch. X. 31.

fait constamment jusques au tems de la Captivité. Nous croions donc qu'on peut lever la difficulté que l'Anonime tire des deux Passages qu'il allègue, en remarquant 1. Que c'étoit alors un tems de trouble dans la Judée ; qu'il y avoit des Armées étrangères qui empêchoient les Juifs de cultiver la Terre avec le même soin qu'en tems de paix ; & qui ravageoient la Campagne avant qu'on eut pu la moissonner. Quoi que Dieu eut promis de bénir la 6me Année, ce n'étoit pas qu'il se fut engagé, à donner une récolte abondante, soit qu'on labourat la Terre, ou qu'on la laissat en friche. La promesse suposoit que les Terres seroient cultivées la sixième Année. Si donc en tems de Guerre les Juifs ne pouvoient pas prendre le même soin de leurs Terres, qu'en tems de paix ; si la plupart demetroient incultes ; si les Ennemis ravageoient ce qui avoit été ensemencé ; c'étoient des cas particuliers qui faisoient une exception à la règle, mais qui n'en détruisoient pas l'usage ordinaire. 2. Il faut remarquer qu'il est rapporté dans le I. Livre des *Macc.* qu'il ariva un accident particulier, outre la Guerre, qui empêcha que la récolte de la 6me Année, put suffire à soutenir le Peuple pendant l'Année Sabbatique *. C'est qu'il s'étoit rendu dans la Judée un grand nombre de Particuliers des Nations étrangères qui avoient contribué à consumer les Provisions. *Il n'y avoit point de vivres dans les Gréniers*, dit l'Auteur du I. Liv. des *Macc.* *parce que c'étoit la 7me Année, & que ceux qui s'étoient*

* Ch. VI. v. 53.

s'étoient sauvés en Judée d'entre les Nations avoient consumé le reste des provisions.

Que l'on juge à présent si le silence des Auteurs profanes, si peu instruits des affaires des Juifs, & qui évitoient de rapporter ce qui leur étoit honorable; si le silence de *Joseph*, Historien peu exact & peu sincère; si deux ou trois faits dont on peut rendre des raisons fort vrai semblables, doivent contrebalancer la certitude des preuves que l'on tire d'une promesse expresse de la Divinité, & de l'attachement singulier que les Juifs ont eu pour l'observation de l'Année Sabatique? Nous avoions que les premières raisons nous frappent peu, & que les dernières nous convainquent que le Miracle s'exécutoit comme Dieu l'avoit promis, & que vrai-semblablement il ne cessa qu'avec le renversement de la République Judaïque, & du Culte Cérémoniel.





LETTRE à Mr. LOYS DE BOCHAT,
 Professeur en Droit & en Histoire à
 l'Académie de LAUSANNE, contenant
 diverses observations sur un Livre
 intitulé : *Réflexions critiques sur les
 Histoires des Anciens Peuples Cat-
 déens, Hébreux, Pheniciens, Egip-
 tiens, Grecs &c. jusqu'au tems de Sa-
 rus, par Mr. FOURMONT l'aîné, Pro-
 fesseur en Langue Arabe au Collège
 Royal de France, Associé de l'Acad-
 Roiale des Inscriptions & Belles Let-
 tres, Interprète & Sous-Bibliothécaire
 du Roi &c. 2. T. in 4to. à Paris 1735.*

M O N S I E U R,

LES Ouvrages de Littérature, qui sont de-
 stinés à éclaircir l'Antiquité en général, &
 sur tout celle qui a quelque rapport à l'Histoire
 Sacrée en particulier, doivent être mis au rang
 des plus estimés. Si cela est vrai, comme l'on
 ne peut raisonnablement en douter, pour peu
 qu'on y fasse attention, quel cas ne fera-t-on
 pas de l'Ouvrage d'un Savant du premier or-
 dre, qui a employé à le composer tant de ri-
 ches talens, une vaste lecture, une profonde
 connoissance des Langues Orientales, & un grand
 goût.

goût de la saine Critique ! Mr. FOURMONT s'y est proposé de mettre dans la dernière évidence les preuves que d'autres nous avoient données imparfaitement sur l'origine de la Mythologie, sur la Chronologie, & sur l'Histoire des premiers Peuples dont il est fait mention dans les anciens Ecrivains.

Souffrez, Monsieur, qu'avant d'entrer dans les Remarques que je vous ai promis il y a longtems sur cet Ouvrage, j'aie l'honneur de vous dire quelque chose sur son Illustre Auteur. Je m'y sens d'autant plus porté, que je soufcris très volontiers au jugement avantageux qu'en a porté Mr. DE LA CROZE, Bibliothécaire & Antiquaire du Roi de Prusse à Berlin. Voici de quelle manière ce Savant Homme s'exprime dans une Lettre du 26. Novembre 1733. adressée à l'Auteur du Voïage Littéraire imprimé à Amsterdam : Je n'ai point de termes pour vous expliquer suffisamment le plaisir que j'ai pris, je ne dis pas à lire, mais à dévorer le Catalogue des Ouvrages de Mr. Fourmont. Le mérite de ce Grand Homme ne m'étoit pas encore connu dans toute son étendue. Il a trouvé le secret de se faire valoir ; mais avec modestie & politesse. Que de questions j'aurois à lui faire si j'étois à portée de communiquer avec lui mes petites découvertes sur les Langues ! Que d'instructions je retirerois de ses réponses ! Ce sont des satisfactions dont je me vois privé à mon grand regret. Bien des Gens admireront son grand Génie & son vaste savoir ; mais peu le feront avec connoissance de cause. Voyez, je vous prie, où va ma présomtion, je me mets sans façon au nombre de ces derniers.

MR

Mr. De la Croze dit encore au même Voia-
geur, dans une Lettre du 1er Mai 1734. im-
primée séparément : Je me ferois un reproche si
je ne vous disois rien ici de l'illustre Mr. Fourmont
l'ainé, qui m'a fait l'honneur de m'envoyer par Vous
le Catalogue raisonné de ses Ouvrages, imprimé à
Amsterdam l'an 1731. Quelle fécondité de Litté-
rature & d'Esprit dans ce merveilleux Ouvrage ?
Est-il permis à un Homme mortel d'avoir appris &
de savoir tant de choses, & de les savoir avec tant
de goût & de précision ?

En effet, Monsieur, aucun Connoisseur ne
peut lire sans surprise le Catalogue qui a char-
mé Mr. De la Croze & d'autres Savans de
Berlin : Mais il faut être au fait des Sujets de
Littérature, qui formoient l'objet des Recher-
ches de Mr. Fourmont, même avant qu'il eut
atteint l'âge de 20. ans, pour pouvoir en ju-
ger équitablement.

On peut ranger en trois Classes les CXXII
Ouvrages de Mr. Fourmont, desquels on trou-
ve les différens sujets dans le Catalogue dont j'ai
parlé, & qui sont tous plus curieux & plus in-
téressans les uns, que les autres. 1. Aux Livres
qui concernent les Langues. 2. En ceux où
l'Auteur explique des Passages des Anciens Ecri-
vains profanes. 3. En ceux qui ont pour objet
principal l'Ecriture Sainte & la Philologie Sa-
crée. L'on peut dire sans flatterie que Mr. Fourmont
s'est attaché avec une ardeur extrême à être u-
tile au Public, sur tout dans ceux de la pré-
mière & de la dernière Classe. Je vais appliquer
à ces sortes d'Ouvrages, en particulier à ceux
de la première espèce, ce que cet excellent Hom-
me

me dit à l'égard de sa Grammaire & de ses Dictionnaires Chinois : „ Je trouve, dit-il, „ des Gens qui m'objectent : *Mais vous même vous „ avouez que vous avez été quinze ans à compo- „ ser plusieurs Livres pour la connoissance du Chinois ?* „ Sans doute ! c'est le resultat de 15. ans de „ travail ; mais il n'y avoit ni Grammaire, ni „ Dictionnaire. Afin que l'on ne s'y trompe „ point, c'est le but de toutes mes Veilles, de „ donner des facilitez pour ce qui a paru jus- „ qu'ici impratiquable, & par la justesse de la „ Méthode, soit dans les Dictionnaires, soit „ dans la Grammaire, de faire faire à un autre, en „ deux ans ou dix-huit Mois, ce que moi même „ ne je n'ai pû faire en 15. ans.

Il est certain que c'est pareillement ce but louable, qui a engagé Mr. Fourmont à composer aussi des Grammaires & des Dictionnaires pour le *Latin*, le *Grec*, l'*Hebreu*, l'*Arabe* ; outre ce qu'il a fait encore sur le *Caldéen*, le *Sirique*, le *Rabinique*, le *Samaritain*, le Langage du *Talmud*, l'*Ethiopien*, le *Copte*, le *Turc*, le *Persan*, l'*Arménien*, la Langue du *Thibet*, sur l'*Allemand*, l'*Italien*, & sur le Langage des vieux Poètes François.

Tous ceux qui ont étudié les Langues avec une attention réfléchie, connoissent combien doit être utile le travail d'un Philosophe, qui rache, en écartant toutes les vétilles de la Grammaire & les irrégularités des Langues, de les réduire chacune à une régularité aisée, analogique & méthodique, & de rendre, en manifestant le petit nombre de leurs Mots radicaux, l'étude des Langues, non seulement très facile, mais même fort agréable.

Il est à souhaiter que ceux d'entre ces Ouvrages, qui n'ont pas encore été imprimés, voient enfin le jour. Mais ceux qui dans ce genre, & dans celui de la *Philologie*, auroient sûrement quelque chose de plus délicat pour les Connoisseurs, seroient ; Une *Dissertation sur la première Langue du Monde* * ; Un *Essai de Grammaire sur la même Langue* ; Une *Dissertation & un Traité sur les Pierres gravées qu'on appelle Abraxas* ; & une *Histoire des Gnostiques, des Basilidiens, des Carpocratians & des Valentinians, avec l'explication de leurs Systemes*. Vous savez, Monsieur, qu'un des Auteurs de la *Bibliothèque Italique* souhaitoit qu'il y eut des Savans qui donnassent de pareils Ouvrages au Public **. Il ignoroit alors que Mr. *Fourmont* eut déjà prévenu ses souhaits. Ils s'accompliroient d'une manière bien agréable pour ce Journaliste, & pour un grand nombre de Savans, si l'on faisoit part de ces Livres à la République des Lettres.

Je ne dirai rien touchant la Grammaire & les cinq Dictionnaires Chinois de Mr. *Fourmont*. Comme il a entrepris ces Ouvrages par ordre du Roi & sous la conduite de Mr. l'Abé BIGNON, il est naturel d'espérer que LOUIS XV. daignera donner à ce Savant Academicien tous les secours nécessaires pour achever d'exécuter heureusement son entreprise. Par là ce Grand Prince aquerra une Gloire plus solide, que

* C'est l'ancien Egyptien, si l'on s'en raporte à l'Illustré Mr. De la Croze : Il est certain au moins que cette Langue contient plus de vestiges de la première Langue du Monde qu'aucune des autres Langues connues.

** Voyez *Biblioth. Ital.* T. IV. p. 147-149. & T. XVII. p. 79-85.

si il avoit conquis plusieurs Villes ; car il est certain que ce qui fera toujours la principale Gloire du Règne de LOUIS LE GRAND, ce sera la Protection dont il a favorisé les Arts & les Sciences, beaucoup plus que toutes ses Victoires.

LOUIS XV. a daigné se déclarer dès sa Minorité en faveur de ce qui a rendu le Règne de son Bisaièul si glorieux, & il seroit à désirer que les Grands de la Cour, imitant ce Royal exemple, cherchassent à immortaliser leurs Noms par de tels endroits. La République des Lettres aura toujours une obligation éternelle à Mr. le Chevalier PUGET, à Mr. le Docteur POUSSE, & à Mr. l'Abé DIDIER, de lui avoir procure l'excellent Livre des Reflexions critiques sur l'Histoire ancienne de notre Savant Auteur.

Mais il est tems, *Monsieur*, de vous exposer mon sentiment sur cet Ouvrage. J'appelle ce Livre excellent. Il est tel par le but que l'Auteur s'y propose : C'est de faire voir à tout Lecteur attentif, que le Pentateuque est le Livre le plus grand & le plus circonspect, qui ait jamais été fait ; C'est de montrer que le Peuple Hébreu n'a dû sortir de l'Égypte que comme il en est sorti ; qu'il n'a pas dû entrer d'abord dans la Palestine, mais séjourner dans les Déserts de l'Arabie ; qu'il n'a dû être traité qu'avec la sévérité dont on nous parle ; & qu'il a dû employer lui même cette sévérité contre les Cananéens qu'il alloit détruire. Ce doit être sans doute un plaisir bien sensible pour toutes les Personnes qui lisent l'Écriture avec attention, & sans l'aide des Commentateurs, lors qu'en méditant d'une manière convenable

sur les sujets que les Livres Sacrez présentent ; elles trouvent que leurs vües sont semblables à celles des Savans du premier ordre, quoi qu'à quelques égards elles soient peut être moins étendües.

L'Ouvrage de Mr. *Fourmont* est encore excellent, si l'on considère de quelle façon il a exécuté, son Plan. Ce Savant n'a pu lire le *Pentateuque*, avec la grande pénétration qu'il fait paroître dans tout ce qui jusques ici a paru de lui, sans s'apercevoir du but principal de *Moïse*. Ce grand but a été de rétablir la connoissance de l'unité de DIEU, par le renversement de l'Idolatrie. C'est à cela que tendent toutes les Histoires du Livre de la *Genèse*, tous les Miracles opérés en *Egipre* & dans le *Désert*, & tous les Préceptes de la Loi, tant morale que cérémonielle. Les autres vües du Législateur des *Juifs* sont toutes subordonnées à la principale.

Plusieurs se sont aperçus de l'œconomie admirable de la Loi, entendant par là tout ce que *Moïse* fit en faveur d'*Israël* ; mais aucun que je sache ne s'étoit avisé, avant Mr. *Fourmont*, d'envisager cet objet sous le même point de vüe, ou si quelqu'un l'a fait, ce n'a été qu'alles superficiellement.

En effet divers Savans avoient reconnu la plupart des Divinitez Païennes dans la Personne de plusieurs Patriarches, dont *Moïse* a fait l'Histoire dans le premier Livre du *Pentateuque* ; jusques là qu'un Homme célèbre avoit crü trouver tous les Dieux dans la Personne du Législateur des *Juifs*, & toutes les Déeses, dans celles de la Femme & de la

la Sœur de ce Legislateur. Mr. *Fourmont* les trouve dans la Famille d'ABRAHAM, c'est à dire dans quelques uns de ses Ancêtres & dans ses Descendans.

Il s'agit, *Monsieur*, comme vous voyez des Divinités, qui réellement n'étoient que des Hommes apotheosés. L'extrême vénération pour les Ancêtres fut certainement l'origine de cette espèce d'Idolatrie. Elle s'étoit établie de bonne heure dans la Famille d'*Abraham*, & ce fut pour l'en délivrer que Dieu l'appella hors de son Pais natal & de sa Parenté.

Il n'étoit pas bien facile de connoître en détail, par la seule lecture de la *Genèse*, ces Dieux Penates dans la Famille de *Tbaré*; encore moins de s'apercevoir qu'*Abraham*, *Isaac*, *Ismaël*, *Jacob*, *Esaü* & ses Descendans eussent eu part à une pareille Apotheose. Ces découvertes n'ont pu se faire qu'en confrontant l'Histoire des Patriarches avec ce que la *Mithologie* nous apprend des Aventures des Dieux des Païens. Mais comme la *Mithologie* des Grecs & celle des *Egyptiens* confondent souvent les Aventures de leurs Hommes apotheosés, avec l'Histoire des Dieux des Nations voisines, Mr. *Fourmont* a crû trouver dans un Livre Historique le dénoïement des difficultés qui ont jusques ici embarrassé les plus habiles *Critiques* & les plus grands *Philologiens* du Siècle passé & du nôtre.

L'Histoire qui a servi si avantageusement Mr. *Fourmont* dans ses Recherches, est celle de *Sanchoniathon*, ancien Auteur Phénicien. Malheureusement cet Ouvrage, aussi bien que la Traduction que *Philon de Byblos* en avoit fait

en Grec, a disparu avec une infinité d'autres Livres d'Histoire, dont les Savans déplorent tous les jours la perte. Il ne reste qu'un Fragment de *Sanchoniathon*, qu'*Eusebe* nous a conservé dans le Ch. IX. du I. Livre de sa *Préparation Evangelique*.

Notre habile Critique auroit eu beaucoup moins de peine, si divers Savans n'eussent contesté l'authenticité du Livre de *Sanchoniathon*. Mais quand il seroit vrai que *Philon de Biblos* ou *Porphire*, auroit supposé cet Ouvrage sous le nom de quelque ancien Prêtre Phenicien, pour lui concilier une plus grande vénération; il n'en seroit pas moins certain que ce Livre, plus ou moins ancien, & quel qu'il fût, contenoit les Traditions des *Phéniciens* sur l'origine du Monde & sur l'Histoire des premiers tems. Ceci posé, comme on ne peut raisonnablement le contester, & l'explication de Mr. *Fourmont* étant appuyée sur le témoignage de toute l'Antiquité & sur une profonde connoissance des Langues Orientales, qui lui fournissent les Etimologies les plus heureuses, il s'en suit que cette explication est de la dernière évidence.

On ne peut refuser d'aquiescer à cette évidence, si on lit avec attention, dans le Livre de la *Genèse*, l'Histoire des premiers Hommes, sur-tout celle de la Famille d'*Abraham*. On voit à l'égard de ce Patriarche & de ses Descendans, qu'ils passaient pour de Grands Personnages chez les Habitans de la *Phénicie* & en *Egypte*. Les Rois & les Grands de ces Pais la avoient reconnu que ce Patriarche & ceux de la Famille jouissoient d'une Protection singulière

gulière de Dieu, Leur qualité même d'Etrangers contribuoit à les rendre plus recommandables, & faisoit que l'on étoit fort curieux d'apprendre leur Histoire. *Abraham, Isaac & Jacob* furent toujours étrangers & errans, sans se mettre en peine de former aucun Etablissement : Le qui étoit opposé à la conduite des Pères de Famille, un peu puissans, qui vivoient dans ces tems là, lesquels cherchoient à s'établir quelque fois même aux dépens des autres, ainsi que cela arriva à *Esau & aux Enfans de Lot.*

Si l'on joint donc le récit bien pesé de toutes les particularités de l'Histoire d'*Abraham* & de ses Descendans, rapportées par *Moïse*, avec tout ce que l'*Auteur Phénicien* a trouvé à propos de débiter sur les Avancemens des Hommes, des Rois, ou des Heros de la Phénicie; on trouvera que *Sanchoniathon* n'a rien dit de considérable touchant ces Grands Hommes, qui ne soit écrit dans les Livres de *Moïse*. Mais comme *Mr. Fourmont* vouloit ajouter à ses Recherches sur l'Histoire des Patriarches, l'explication de plusieurs Endroits difficiles du Livre des *Juges* & de celui des *Rois*, il a aussi embrassé dans son Plan l'Histoire & la Chronologie jusques au tems de *Cirus*, pour l'Orient, & jusques à la Guerre de *Troie*, pour l'Occident, excepté pour la Chronologie des *Rois de Lidie*, qu'il a poussée jusques au renversement de ce Roiaume. Toutes ces Recherches ont engagé *Mr. Fourmont* à quantité de discussions curieuses sur les *Dinasties* des anciens *Egiptiens*, sur la Chronologie de la *Grèce*, sur celle

celle des Rois de *Sirie*, des Rois de *Perse*, des Rois d'*Arménie*, & des Empereurs de la *Chine*. On ne peut nier que ce Savant Homme n'ait répandu beaucoup de lumière sur tous ces sujets. Il ne regarde cependant pas son travail comme parfait à cet égard. Sa modestie lui fait dire que les ouvertures qu'il donne sur la Chronologie pourroient servir de quelque chose à ceux qui voudront, en suivant ses vues, s'enfoncer dans cette partie de la Littérature. Et pour ce qui concerne les Recherches de cet habile Académicien sur la *Mitologie*, quoi que pleines de *Paradoxes* ou d'*Opinions nouvelles*, ainsi qu'il les appelle lui-même; on peut dire qu'elles feront d'un grand prix pour tous ceux qui ont étudié l'Antiquité & qui entendent les Langues Orientales. Sans cette dernière condition, les Savans n'en sauroient tirer qu'une partie de l'utilité que l'Auteur s'est proposé de fournir à ses Lecteurs. Mais comme entre ceux qui ont toutes les connoissances nécessaires, il s'en trouvera peut être plusieurs, qui n'oseront pousser aussi loin toutes les conséquences que Mr. *Fourmont* tire de ses découvertes, * fondées d'ailleurs sur ce qu'effectivement il n'y a aucun Homme, tant habile soit il, qui puisse se vanter d'être infailible; cependant on ne sauroit refuser de rendre à Mr. *Fourmont* la justice qui lui est due légitimement, en le comparant au fameux *Bochart*, dont on peut dire, aussi bien que de tous les Savans du premier ordre, qu'ils nous instruisent, lors même qu'ils

On raporte ces propres termes de Mr. Fourmont: Par exemple qu'Esau ait conquis l'Indostan; ou qu'il y ait mené des Colonies.

qu'ils se trompent. Sur ce pié là je puis conclure cet Article, en apropiant à Mr. *Fourmont* même ce que ce Savant dit, dans sa Préface * en parlant de Mr. CUMBERLAND ; qui a expliqué le Siffème de *Sanchonathon*. » Pour le » fond du Siffème Historique de la première Anti- » quité, selon moi aucun Critique ne l'a si » bien entendu que Mr. *Fourmont* **. Et com- » me dans la plupart des circonstances parti- » culières, les routes que ce Savant a suivies » sont fort différentes de celles des autres, & » qu'au Texte de l'Auteur Phénicien, il fait » succéder, dans ses *Réflexions Critiques*, l'expli- » cation d'une multitude de difficultés : Explica- » tion qui en est une suite, laquelle s'est pré- » sentée presque d'elle-même, & qui développe » à nos yeux ce qu'il y a de plus obscur dans » l'Antiquité. A la vuë de ces avantages que » Mr. *Fourmont* n'a pas crû absolument sans » réalité, il a dû lui être permis comme aux » autres de publier ses pensées. J'ajouterai, » qu'il ne pouvoit rien faire de plus louable, » de plus digne de sa vaste Erudition, & de » l'extrême desir qu'il a de se rendre utile au Genre » humain : Ce qui certainement mérite les plus » grands Eloges.

En effet, quoi de plus intéressant pour ceux qui aiment véritablement la Religion, que de voir que les découvertes des Savans distingués fournissent tous les jours de nouvelles preuves de l'authenticité & de la véracité des Livres

* Pag. 4.

** On rapporte ici les propres termes de Mr. *Fourmont* parlant de Mr. *Cumberland*, l'Auteur de la Lettre n'a fait presque de substituer le Nom du premier à celui de ce dernier.

qui forment le CODE (permettez moi ce terme) de la Révelation ? L'Histoire, la Mythologie, la Chronologie des Nations Païennes, se réunissent dans l'Ouvrage de *Mr. Fourmont*, pour rendre à nos Ecritures un témoignage, d'autant moins suspect, que ces Nations, appuyant leurs récits sur leurs propres traditions, n'emprunterent jamais rien de la République d'Israël.

Rien ne contribuë d'avantage à nous assurer des Faits, que la reunion de divers objets sous un seul point de vue. C'est ce que vous savez mieux que Personne, Vous, *Monsieur*, qui vous servez si heureusement de la connoissance de l'*Histoire*, jointe à celle des *Loix*, pour les expliquer réciproquement; aussi bien que pour découvrir à fond, par le moyen de ces dernières, le caractère distinctif des Nations.

Quoi que ma Lettre soit déjà bien longue, je ne saurois me ci penser de donner un plan abrégé de l'Ouvrage dont je viens de vous entretenir. Si je pouvois m'étendre là-dessus, il faudroit vous parler d'Érimologies, de Regles de Critique, que l'Auteur a fort judicieusement posées, de Discussions Historiques & Chronologiques; & ce ne seroit encore là qu'une idée fort imparfaite de ce que j'y ai trouvé d'excellent. Peut-être auriés vous déjà vû des Extraits de ce Livre dans les Journaux, qui n'auront sans doute pas manqué de lui donner les Eloges qu'il mérite; & j'ai lieu de croire que le goût judicieux & délicat, que vous avez pour la Littérature, vous engagera à recourir à l'Ouvrage même. Je suis persuadé que

le Titre seul est capable d'exciter la Curiosité de tous ceux qui se font un plaisir d'apprendre à fond l'Histoire des Anciens Peuples, leurs migrations & leur origine, laquelle, comme Mr. *Fourmont* l'a fort bien remarqué nous ramène sous les Tentes de NOË.

L'Ouvrage de Mr. *Fourmont* est divisé en trois Parties, qui forment autant de Livres. Le 1er Tome en contient deux. Il est de 400. pages, sans l'Avertissement & la Préface. Dans le premier Livre, Mr. *Fourmont* discute savamment en VI. Chap. tout ce qui appartient à l'authenticité du Fragment de *Sanchoriathon*. L'Auteur a renfermé dans le second Livre tout ce qu'il avoit à dire pour l'éclaircissement du Fragment de l'*Histoire de Phénicie*, dont il donne une Traduction complète. Il a distribué tout cela en IV. Sections. La première est précédée d'un Avant propos & de Reflexions sur le Preambule de *Philon de Biblos*, Traducteur en Grec de l'Original Phénicien. Il explique ensuite dans les V. Chap. de cette Section la *Cosmogonie* selon *Sanchoriathon*. La seconde Section contient en X. Chap. l'Histoire d'*Adam* ou *Protogone* jusques à *Noë* ou *Siduk*, selon le même Auteur. La troisième Section, divisée en XXXIX. Chap. comprend l'Histoire depuis *Siduk* ou *Noë* jusques aux derniers Descendans de *Kronos* ou *Abraham*. Dans la quatrième Section notre Savant Académicien traite assez au long, en XVII. Chapitres, tout ce qui concerne les Dieux particuliers de chaque Peuple. C'est au reste à cet égard que Mr. *Fourmont* semble promettre un Ouvrage plus détaillé, où l'on trou-

vera quantité de Faits éclaircis sur les Fables Grèques & Latines, parce qu'il y a encore à glaner après l'abondante Moisson de *Bochart*, de *Vossius*, de Mr. *Le Clerc*, du P. *Tournemine* & de Mr. l'Abé *Bannier*.

Après tous ces Articles sur lesquels Mr. *Fourmont* montre jusques où va sa sagacité, il a trouvé à propos d'ajouter plusieurs discussions d'Histoire, de Chronologie, qui occupent entièrement le second Tome, en XXIII. Chapitres. Il est certain, à mon avis, que cet excellent Homme donne des ouvertures sur les *Dinasties d'Egipste* auxquelles aucun des Savans qui l'ont précédé n'avoit jamais pensé. Ce qu'il dit aussi sur l'Histoire de la *Chine* est infiniment judicieux. On y aperçoit un Homme de Lettres, au milieu de *Paris*, qui par la force de son Génie a pénétré plus avant dans la Littérature Chinoise, & mieux développé l'Art Monogrammatique des Philosophes de cette Nation, qu'aucun de ceux qui ont fait un long séjour dans le Centre de l'Empire où ces Monogrammes ont été inventés. La beauté même & la grande régularité des Caractères Chinois, que Mr. *Fourmont* a fait graver, & qu'il a employés dans la liste des Empereurs de la Chine, qui se trouve sur la fin du II. Tome, démontrent évidemment sa grande exactitude & sa capacité, à l'égard de ce qui constitue l'une des plus considérables Sciences, & l'un des plus beaux Arts des *Chinois*. Cette Science consiste d'un côté, à connoître ces Caractères, & de l'autre à les bien former. Je ne puis, à cette occasion, m'empêcher d'observer ici, qu'il faut nécessairement
que

que les Savans , qui formèrent des difficultés pour empêcher la publication de la Grammaire Chinoise de Mr. *Fourmont* fussent bien éloignés d'être Connoisseurs à cet égard. Il ne paroît pas même qu'ils dussent jamais avoir considéré avec une légère attention quelques Livres *Chinois*. Cela me conduit encore à ajouter , qu'il n'y devoit avoir que les Savans capables de juger de certaines Matières , qui dussent être consultés dans ces cas là. Ceux qui se mêlent de juger sans connoissance de cause se rendent ou ridicules ou odieux , à moins qu'ils ne s'énoncent d'une manière également modeste & retenue.

On rendra sans doute à Mr. *Fourmont* toute la justice qui lui est due , lors que tous ses Ouvrages Philologiques auront paru , principalement sa *Critique Sacrée* & ses *Commentaires sur l'Ecriture*. Et quand il seroit vrai que divers Savans ne s'accorderoient pas avec notre Académicien sur quelques points de Littérature & de Critique , ils ne l'estimeroient pas moins pour cela ; parce que ceux qui veulent porter à juste titre le Nom de Savans doivent, ce me semble , avoir de grands égards pour tous ceux qui occupent un certain rang dans la République des Lettres , & qui travaillent comme eux de tout leur pouvoir à la découverte de la Vérité, quoi que sur différens sujets. Mais si Mr. *Fourmont* trouve des pareils dans la *Philologie* en général , il est indubitable , que si jamais sa *Grammaire* & ses *Dictionnaires* de la Langue Chinoise voient le jour , Personne au Monde ne pourra lui disputer légitimement la prééminence sur

cet Article en particulier. Il est à souhaiter, que le Ciel conserve longtems un Savant aussi capable d'enrichir la République des Lettres que l'est Mr. *Fourmont*. Il me paroît être le seul Homme de Lettres en état de déchiffrer les *Hiéroglyphes* des anciens Egippiens, qui est le seul *Art Caractéristique* que nous ignorions encore, & probablement nous ne pouvons gueres l'apprendre d'un autre que de cet Académicien.

Ces Vœux me conduisent naturellement à ceux que mon Amitié & vôtre mérite distingué me dictent en vôtre faveur. Puisiez vous longues années, continuer vos louables travaux pour le Bien public & l'avantage de votre Illustre Académie, dont vous êtes un des principaux Ornaments ! Puissons nous voir éclore de vôtre Savante Plume un bon nombre de ces Ouvrages, où l'on voit régner, avec la beauté du stile, & la solidité du raisonnement, un goût & un discernement des plus exquis ! Le Public les recevra sans doute avec le même plaisir qu'il a ressenti par la lecture de vôtre Traduction des *Mémoires sur le différent entre le Pape & le Canton de Lucerne*, & par celle de vos *Dissertations* sur la question délicate du Droit que les Souverains ont de donner permission d'enrôler chez eux des Soldats pour un Service étranger. J'ai l'honneur d'être

M O N S I E U R

vôtre &c.

L. B.

LETTRE CRITIQUE aux *Editeurs du*
Mercure Suisse, au sujet de l'Ode in-
serée dans le Mois d'Octobre dernier
 page 74.

MESSIEURS

LA Critique sage & raisonnée, a été de tout
 le plus assuré pour conduire à la perfection.
 Je n'ai jamais mieux senti cette Vérité que par
 la lecture des Remarques Critiques d'Octobre
 dernier. Les Observations m'avoient presque
 séduit; mais me voila remis dans le bon che-
 min. On peut dire, en général, que des Cri-
 tiques aussi éclairées ne peuvent que contri-
 buer beaucoup à la belle Littérature & au bon
 Gout. Cette Pièce m'a fait naitre l'idée d'exa-
 miner, avec quelque attention, celles qui se trou-
 veront à ma portée dans votre Journal. Com-
 me la Poësie a toujours fait partie de mes amu-
 semens, ce sera sur des Pièces de ce genre que
 je m'attacherai à vous dire ma pensée. Parmi
 le grand nombre de celles qui ont paru, il y
 en a peu de véritablement Poétiques: Les au-
 tres manquent, ou d'élevation & de force, ou
 de tour, & péchent ordinairement contre la Lan-
 gue. L'Ode qui soit les Remarques Critiques
 est dans ce rang. J'en vai faire un petit exa-
 men,

men , par lequel vous jugerez si j'ai raison.
Voici comme l'Auteur commence :

Plein d'un ennui que rien n'arrête ,
Cesse de le vouloir nourrir.
Il n'est donc rien qui ne te prête ,
De nouveaux sujets de souffrir.

Je ne dis rien de la manière profaïque dont cette pensée est exprimée ; mais je ne crois pas qu'on puisse dire en françois *un ennui que rien n'arrête*. On dira bien un ennui dont rien n'arrête le cours. Mais alors le Verbe arrêter se rapporte à cours & non à ennui. *Qui ne te prête* est dans le cas que rien n'arrête.

Ami fais une autre maxime.

.
Regarde comme un Bien suprême ,
Tout ce qui rend l'esprit plus fort.

L'Ennui , ou ce qui le cause n'est pas une maxime. *Esprit plus fort* est une expression dure & équivoque pour dire plus élevé.

Le bonheur , but de nos Etudes ,
N'est le fruit que des habitudes ,
D'un cœur qui se connoît à fond.

Habitudes est sans doute mis là pour méditations , sans quoi on ne sauroit entendre ce que l'Auteur veut dire. Cependant ce n'est pas ce que ce mot signifie. Les habitudes sont bonnes ou mauvaises. Les employer sans épithète , ce n'est pas offrir sa pensée aux Lecteurs.

Les

Les Maux que le Ciel nous envoie ;
 Reduisons les à leur vrai point :
 Du présent faisons nôtre joie ,
 Sur l'avenir ne comptons point.
 A l'inégalité sujete ;
 Nôtre Ame s'emeut , s'inquiete ,
 Sur le succès de ses desirs :
 Ce qui nous flate & nous entraine ,
 Nous donne souvent plus de peine ,
 Qu'il ne nous cause de plaisirs.

Cette Strophe est si profaïque qu'elle se peut tourner en prose, en moins de mots, sans que les rimes s'aperçoivent. La voici :

Reduisons à leur vrai point les Maux que le Ciel nous envoie ; Faisons nôtre joie du présent sans compter sur l'avenir. Sujette à l'inégalité , nôtre Ame s'inquiete du succès de ce qu'elle desire. Ce qui nous flate nous cause souvent plus de peine que de plaisir.

On ne trouvera pas, à ce que je crois, qu'il y' ait de l'élevation dans cette Prose, conséquemment on y en doit moins trouver, quand elle ne sera que rimée. Il est cependant très certain, que la belle & la bonne Poësie doit être plus élevée, plus concise que la Prose, & très difficile à réduire dans le genre de celle-ci, sans lui faire perdre de ses beautéz, de son tour & des agrémens qu'elle tire de la Langue.

Plûtôt, lutant contre l'orage,
 Armons nous d'un nouveau courage,
 Au milieu des vents agitez.

Tel

Tel un Nocher infatigable
 Que nul soin, nul péril n'acable,
 Rit des flots encor irrités.

Luter, contre l'orage, au milieu des vents agitez,
 est un pléonasme tout pur. Si l'Auteur a voulu dire qu'on doit être aussi tranquille dans l'orage qu'un Nocher qui n'a rien à faire, la comparaison n'a point de force & ne sauroit être juste, le mot *lutant* y est absolument opposé, & l'épithète d'*infatigable*, ne seroit là que pour la rime. Ce n'est pas le péril, mais bien la crainte du péril qui acable.

Des choses que l'Homme possède,

Le vrai Sage connoit le prix :

En vain tout leur éclat l'obsède,

Jamais on ne l'en voit épris.

On n'a jamais dit que le Sage fut obsédé par l'éclat des choses, au contraire on dira qu'il n'en est point obsédé. Obsède est donc ici dans le cas d'infatigable.

Seule la vertu doit nous plaire,

Seule elle le peut sans dégoût.

Je voudrois que l'Auteur daigna m'indiquer quelque chose capable de plaire avec dégoût.

Il brule d'une soif extrême,

Pour tout autre bien que le sien !

Ce dernier Vers a une consonnance bien désagréable. *Bien que le sien !* Il y a longtems que

que *Rouffeau* avoit rimé cette pensée bien plus nobleme .t. La voici :

Moins riche de ce qu'il possède ,

Que. pauvre de ce qu'il n'a pas.

Quand on se rencontre avec des Auteurs célèbres , il faut se taire, ou faire quelque chose qui puisse se soutenir auprès d'Eux.

Jouët de sa peine bizarre ,

(Tel qu'un Voyageur mal instruit ,

A chaque pas qu'il fait , s'égare)

Cette loit par tout le poursuit.

La parenthèse osufque tellement le sens de cette ponce, qu'il faut recourir a la Strophe précédente pour l'entendre. Il est assez inutile de dire qu'un *Voyageur s'égare parce qu'il est mal instruit.*

Quitte là toutes tes alarmes ,

Desormais jouis mieux des charmes ,

Que la Vertu traîne après soi.

Quitte là est tout à fait trivial & mauvais langage : *Mets J.n*, étoit l'expression. Le dernier Vers présente une idée qui n'est point convenable à la Vertu. Le Verbe *traîner* dans le figuré est presque toujours pris en mauvaise part. On dit les charmes qui accompagnent la Vertu , & les remors que le Vice traîne après soi.

Toi dont le Cœur sincère & ferme ,

Augmente tous les jours le germe ,

De l'Amitié que je chéris.

Cette expression le *germe d'une Amitié* est singulière. On ne dit pas *augmenter un germe*, ce qui est impossible ; mais bien le nourrir , le développer. On me répondra peut-être qu'un Poète n'est pas obligé d'être Physicien , mais on auroit tort ; car on ne peut atteindre au *Beau*, au *Grand*, au *Sublime*, que par le *Vrai*. Le *Sublime* lui-même n'étant autre chose que le *Vrai* exprimé dans toute sa force.

Que le seul Honneur t'intéresse

Tu seras heureux à ce prix.

L'Auteur a dit plus haut qu'*avec la Vertu seule on possédoit tout*, ici, *avec l'Honneur seul on est heureux* ; comment concilier cela ? Je sçai bien que l'Honneur n'a rien d'opposé à la Vertu ; Mais ce mot ayant plusieurs significations, l'Auteur devoit déterminer celle qu'il entend. D'ailleurs *s'insérer à l'Honneur*, ne veut pas dire qu'on le possède.

Ton bonheur ne sauroit dépendre

D'un avenir irrésolu.

Irrésolu est mis là pour incertain ; mais l'un ne signifie pas l'autre. S'il étoit permis pour la rime de changer le langage, nous retomberions bientôt dans le cahos de nos vieux *Romanciers*.

Quelqu'af-

Quelqu'affaut que le Ciel te fasse ,
Il n'est plus pour toi de disgrâce.

Voici encore une faute semblable à la précédente. *Faste* est mis pour *livre*.

Quelqu'affaut, que le Ciel te livre.

Quoique la pensée ne soit pas exprimée noblement, elle est cependant trop hardie, car le Ciel est toujours pris pour la Providence, dont nous devons respecter les coups. Il falloit donc employer le mot de fortune, sous lequel on sous-entend une certaine fatalité, à laquelle les Hommes & les circonstances ont la plus grande part. Au surplus je rends justice à l'Auteur sur son projet, qui est noble & judicieux, il peut se réduire dans ce Vers,

Ami, sois vertueux, tu vaincras ton ennui.

Un peu plus d'attention & de travail auroit rendu l'exécution plus digne du but qu'il se proposoit. Le titre pompeux d'Ode fait souvent remarquer des défauts que l'on passeroit sans y prendre garde dans des *Stances*. La Réponse à cette Pièce, qui est dans un autre genre de Poësie, est charmante : On sent que l'Auteur est Poëte : C'est dommage que son Hameau *exempt d'Orgueil*, que *suit l'Avarice*, que *la Vertu seule habite*, ne soit qu'une fiction agréable & que la peinture qu'il nous en fait retombe un peu trop sur son Auteur. Tel est le sort des pauvres Mortels,

Le bien, pour eux, n'est qu'un beau songe,

Le mal une réalité.

J'espère, Messieurs, que vous ne trouverez pas mauvais l'adresse que je vous fais de ce petit Examen, & que vous voudrez bien me croire parfaitement

Coppet ce 16. Novembre votre &c.
1736. DE MEZIERES.



Nous avons annoncé dans le Mercure de Septembre dernier p. 112. un Livre nouveau intitulé : *Voyage Historique & Politique de Suisse, d'Italie & d'Allemagne &c.* Un Savant, en qui nous avions beaucoup de confiance, venoit alors de le recevoir de *Frankfort*, & l'ayant parcouru, sans doute assez légèrement, il fut frappé des Mœurs des Peuples d'*Italie*, dont l'Auteur parle, & de quelques Monumens d'Antiquité, qui ont rapport à son goût dominant: Ce qui joint apparemment à sa prédilection pour l'Auteur, lui fit porter un jugement prématuré sur cet Ouvrage. Il nous envoya le petit Morceau que nous avons donné, sans que nous eussions lu le Livre; & nous avouons ici de bonne foi, que nous aurions été bien éloignés d'en parler aussi avantageusement, si nous avions vu les traits malins & satiriques que l'Auteur débite contre divers endroits de *Suisse*. En attendant qu'ils puissent être relevés convenablement, nous nous croions obligés de donner à nos Lecteurs la

Lettre

Lettre qui nous a été écrite par un Anonyme à ce sujet. C'est le moins que nous devons faire pour réparer notre facilité à adopter les sentimens d'autrui; & nous déclarons que nous nous ferons toujours gloire de rectifier ce que nous pourrions avoir avancé mal à propos. Nous recherchons la Vérité avec soin; mais souvent elle échape, l'Erreur prend sa place, & certaines circonstances en imposent aux Ecrivains. Nous profiterons toujours agréablement des Critiques judicieuses, qui nous seront adressées, & nous prions même instamment nos Lecteurs d'imiter l'Auteur de la Lettre Critique que nous allons inserer, & de nous ramener au Vrai, lors que nous aurons le malheur de nous en écarter.

LETTRE aux Editeurs du *Mercur*, à l'occasion d'un Livre qu'ils ont annoncé dans leur Journal de Septembre p. 112.

MESSIEURS. Je ne vous dissimulerai point que je suis de très mauvaise humeur contre celui qui a annoncé dans votre *Mercur* de Septembre p. 112. le *Voyage Historique de Suisse, d'Italie & d'Allemagne*. Les Eloges que j'ai crû voir dans cet Article m'ont fait faire une mauvaise acquisition. J'ai lieu de croire que ce qui a frappé celui qui a voulu annoncer ce chétif Ouvrage est le goût qu'il peut avoir pour les Antiquitez, & qui m'est commun avec lui; mais ce qu'on y trouve en ce genre ne méritoit pas l'idée avantageuse qu'il a taché d'en donner. Il faut avouer que tout ce que

l'Au-

l'Auteur du Livre dit sur les Villes de la Suisse, dont il parle, est bien léger; qu'il auroit pu omettre les traits satiriques, les petits Contes usés & inventés sans doute à plaisir contre certains Baillifs des tems passés; mais plus que tout cela les insinuations calomnieuses débitées hardiment contre des Magistrats respectables, & l'audace même d'oser critiquer le Gouvernement d'une République très sage, qui se pique de faire régner la plus exacte Justice dans les Etats, & qui sauroit bien réprimer les prétendues extorsions que l'Auteur veut imputer à divers Baillifs. Il est vrai qu'il fait une distinction, & qu'il n'attribue ces extorsions qu'aux Baillifs, qui n'ont pas de la naissance; mais cette distinction même prouve le peu de jugement de l'Auteur, étant très constant qu'il se trouve parmi les Personnes d'une Naissance commune des Ames grandes & bien placées.

L'Auteur se donne aussi trop de carrière sur divers autres Articles. On découvre dans ses Réflexions une hardiesse téméraire, qu'il a confondu mal à propos avec une liberté bien-séante & équitable; qui n'autorisera jamais un Ecrivain à manquer au respect qui est dû aux Puissances.

Je m'atendois à trouver dans l'Article de Bâle quelque mention honorable des Savans qui y brillent aujourd'hui; mais le goût du Voïageur le retenoit sans doute au Cabaret où il avoit débarqué. *Houfer* est son Héros, & le seul Bâlois dont il parle. L'Histoire de la Politesse Bachique de ce Cabaretier remplit à peu près la moitié de l'Article.

Ce

Ce dernier trait paroît manifester la source où cet Auteur puisoit les Contes & les Réflexions caustiques, qui remplissent les 80. premières pages de son Livre. Elles lui ont été sans doute suggérées dans ces Académies Bachiques. C'est là qu'entre les Bouteilles & les Verres, on narre, on discoure, & que l'on donne essor à son imagination, souvent aux dépens du bon sens & de la Vérité. C'est de ces Observatoires qu'il aura vu la Journée de *Wilmerguen*. Il raporte très infidèlement ce qui se passa à cette Bataille, & il tâche de donner une idée désavantageuse de la conduite & du courage des Officiers & des Soldats, de l'un & de l'autre Parti, qui s'y trouvèrent. La bravoure & la candeur de la Nation Helvétique sont trop bien établies, pour qu'il soit nécessaire de s'attacher à réfuter un Auteur de cette espèce, qui se cache sous le Masque de l'*incognito*, pour décocher plus sûrement ses traits satiriques. Le moins que le Public doive attendre de votre impartialité, c'est *Messieurs*, de lui faire part de cette décharge de ma mauvaise humeur contre l'Auteur du Livre en question, aussi bien que contre l'Article de votre *Mercur* qui l'a prôné; afin que l'on atache dans la suite à cet Ouvrage le prix qu'il mérite. Je suis avec une parfaite estime &c.



Puis-

Puis que nous sommes en si beau train de Critique, ne l'abandonnons pas, sans dire quelque chose d'un autre Ouvrage, que l'on peut mettre au niveau de celui dont on vient de parler. Ce sont les *Lettres Juives*, desquelles nous avons fait mention dans notre *Mercur* d'Octobre p. 114. en donnant l'Extrait d'une Lettre de Paris. Le 3^{eme} Tome de ces Lettres vient actuellement de paroître en cette Ville. Son Auteur, quel qu'il soit, a attiré jusques ici quelque attention des Curieux, il ne peut plus se flatter de pouvoir également plaire dans la suite, au moins à ceux qui cherchent sincèrement la Vérité. Il paroît s'en éloigner si fort, dans plusieurs endroits de ce Tome, que l'on a peine à savoir s'il ne va pas même jusques à la hair. La Lettre LXVIII. peut seule justifier ce que nous avançons. Tout ce qu'il dit, dans cette Lettre, au désavantage des *Suisses*, est d'une fausseté si noïtre & si passable, que tout Homme qui pense ne peut qu'être indigné, de voir un Auteur écrire sur un Sujet, qui lui est entièrement inconnu, ou qui, en écrivant, n'a d'autre guide que sa passion.

D'abord il fait, de la Ville de *Lausanne*, la Capitale d'un Canton Suisse, & assure que le *Pais de Vaud*, dans lequel *Lausanne* est située, ne produit que ce que produisent les autres Cantons. Ce début, très propre à révolter tous ceux qui ont entendu parler de la Suisse, doit donner une petite opinion du reste. L'Auteur passe en

suite

faite à l'amour qu'il croit que les *Suisses* ont pour le *Vin*. Il insiste sur cet Article, & il y revient plus d'une fois. Suivant lui, tous les *Suisses*, sans distinction sont yvrognes. Cependant il est constant, qu'ils sont aujourd'hui très réglés à cet égard, & que s'il y a encore quelque dissolution parmi eux, elle ne regne guères que dans un certain Ordre de Personnes, qui en s'adonnant à la crapule, se rendent par là même très méprisables. On peut dire aussi, qu'il ne se passe rien en *Suisse* sur cet Article, dont on ne voie des exemples encore plus fréquens & plus scandaleux, chez toutes les Nations où le *Vin* est commun.

Jacob Brito * ne paroît pas mieux instruit sur la Littérature des *Suisses*. Il n'est même pas concevable qu'un Homme, qui s'érige en Critique absolu & universel, puisse & ose dire des *Suisses*; Qu'il n'y a jamais eu d'Auteurs dans leur Pays, dont la réputation ait fait grand bruit; qu'un Poète chez eux est un Animal aussi rare qu'un Eléphant à Paris; que leurs Bibliothèques sont composées de moins de Volumes qu'il n'y a de Tonneaux de *Vin* dans leurs Caves; & qu'ils sont ignorans comme des *Maturins*. Et où est ce que ce Savant Juif a passé sa vie? Dans quel trou ou réduit, a-t-il toujours été caché, pour que les Noms de tant d'Illustres *Suisses*, & la juste réputation qu'ils se sont acquise, dans tout le Monde, par leur rare savoir, ne soient point parvenus jusques à lui? Les *Zwingle*, les *Bullinger*, les *Malteolus*, les *Ceporinus*, les *Bibliander*, les *Simler*, les *Hospinien*, les *Lavater*, les *Hottinger*, les *Heidegger*, les *Rodolph*, les *Buxtorf*, les *Werenfels*, les

* C'est le nom de l'Ecrivain Juif.

Ostervald, les Turretin, les Pictet; les Gesner, les Bauhin, les Zvinger, les Wepfer, les Peyer, les Bruner, les Manger, les Bernoulli, les Scheuchzer, les De Crouzaz, les Wolmar, les Hofmann, les Le Clerc, les Herman, les Iselin, les Suicer, les Haller, & tant d'autres célèbres Auteurs Suisses, anciens & modernes, lui sont ils donc totalement inconnus? N'a-t-il jamais entendu parler des belles & superbes Bibliothèques publiques & particulières qu'il y a en Suisse, & que tous les Curieux ont vû, ou peuvent voir; Quelle idée nous donne-t-il de ses lumières ou de sa bonne foi! Nous ne croions rien hasarder en disant, que la Suisse a produit, toutes proportions gardées, autant & plus de Savans, en tout genre de Littérature, qu'aucun Pais du Monde. C'est de quoi viendront tous ceux qui savent ce qui se passe & s'est passé, depuis plus de deux Siècles, dans la République des Lettres.

Notre Juif prétendu, parle ensuite des Lettres sur les Anglois & les François par Mr. DE MURALT*. Il dit de ce Livre: *Qu'il le trouve mauvais, écrit d'un stile quindé & obscur, n'osrant aucune idée vive à l'imagination, faux dans ses Critiques & peu exact dans ses jugemens. Turpe est Doctori, quum redarguit ipsum culpa.* Le Circoncis dit d'un Auteur très judicieux ce qu'on peut dire à bon droit de lui même. Pour preuve, nous donnons le jugement qu'il porte des Suisses en général, & de Mr. De Murali en particulier. Les Lettres sur les Anglois & les François ont fait l'admiration de toutes les Personnes de bon sens, & qui se connoissent en stile. L'avidité & le plaisir

* Gentil Homme de Berne, résidant dans ce Pais.

fir avec lesquels on les a luës en France & ailleurs, nous font un garant de ce que nous disons. En vain & inutilement quelques Esprits legers ont ils voulu les décrier. La Critique en particulier qu'en a fait l'Abé D. F. est tombée dès qu'elle a parû, & n'a servi qu'à relever le prix & le mérite de ce Livre. Nous avons parlé de cette Critique dans nos précédens Journaux. L'Abé D. F. la commençoit par une insulte contre la Nation Suisse en général, en disant, *qu'il avoit été bien aisé de voir un Suisse penser.* Une pareille injure excita la Muse d'un Suisse, qui fit contre l'Abé D. F. l'*Epigramme*, que nous avons rapportée dans notre Journal de Mars 1733. laquelle fut ensuite insérée dans le *Mercur de France* du Mois de Mai 1734. Elle trouve sa place si naturellement dans cet endroit, que nous ne pouvons résister à l'envie que nous avons de la remettre devant les yeux de nos Lecteurs, en avertissant de nouveau que l'Auteur fait mettre une grande différence entre les Ecrivains François, véritablement Savans & judicieux, & ces prétendus Beaux Esprits, infatués d'eux-mêmes, qui méprisant les autres Nations, osent débiter contre Elles des traits d'une satire grossière, si éloignée du Caractère poli de la Nation Françoisé. Voici donc cette Epigramme.

Petit Abé, le sçavoir vivre,

N'est point chez vous en lieu natal;

Et votre Orgueil n'enfante un Livre,

Que pour lancer un trait brutal.

Vous pensiez donc, froid Satirique,
 Qu'avant MURALT, tout Helvétique,
 Ne pensoit point, ou pensoit mal à
 Et vous pensiez comme un Cheval
 François quités vos fiers caprices,
 Connoissés mieux vos bons voisins

Si vous pensiez, Esprits trop vains,
 Autant, aussi bien que maints Suisses,

Au lieu de vos tas d'Ecrivains,

Pour la plupart fades Narcisses,

La France auroit plus d'Esprits sains,

Et qui pourvus en Hommes sages,

Du bon sens des Treize Cantons,

Ne produiroient que peu d'Ouvrages;

Mais ces Ouvrages seroient bons.

Revenons à l'Auteur Juif. Ce qu'il ajoute sur le Gouvernement des Baillifs est de la même nature que ce qu'il a dit précédemment, & se réfute par conséquent de lui-même. Par l'échantillon que nous venons de donner de ces Lettres, on peut juger de ce que l'on doit attendre & espérer dans la suite de la Plume qu'il a produites. L'Abé D. F.; l'Auteur du *Voisage Historique & Politique de Suisse, d'Italie & d'Allemagne*; & celui qui a écrit les *Lettres Juives*, sont de ces Esprits légers & superficiels, qui écrivent sans réflexion, & qui ont cru pouvoir attaquer impunément la Nation Suisse. C'est à des Ecrivains de cet Ordre que l'on peut appliquer l'Epigramme suivante,

Si les François sont acharnez,
 A nous jeter l'injure au nez,
 Pardonnons leur cette licence ;
 Pour être en France Bel-Esprit ;
 Sur la Suisse il faut avoir dit
 Pour le moins une impertinence.

Ces petites Epigrammes pourront faire connoître à *Jacob Brito*, que les Poètes Suisses ne sont pas si rares qu'il se l'imagine. Il seroit peut être même dangereux pour lui d'entrer en lice avec eux, & d'exciter leur Verve, en continuant de répandre contre la Nation des Satires aussi peu ménagées que celles qu'il a osé lâcher, sans aucun respect pour la Verité.



Les Frères *Thurneisen* de *Bâle* se proposent d'imprimer par Soucription le *Treſor de la Langue Latine* de *Robert Etienne*. Ils suivront la dernière Edition de *Londres*, de façon, pour tant que la nouvelle que l'on annonce, sera encore plus exacte. L'Ouvrage doit être en quatre Volumes in folio, dont chacun contiendra environ huit Alphabets. On se servira de Caractères neufs, & de beau papier. Tout l'Ouvrage sera prêt avant la Foire d'Automne de *Francfort*, de l'an 1738. Mr. *ANTOINE BIRR* Candidat en Médecine, aussi de *Bâle*, dont la politesse & l'immense Erudition font les délices & l'eton-

nement de tous les Savans qui le connoissent, fera l'Editeur & le Directeur de cet important Ouvrage. On peut tout se promettre de ses lumières & de sa probité. Les quatre Volumes couteront 15. Florins d'Empire. On en paiera cinq en souscrivant, cinq en recevant les deux premiers volumes, & les cinq restans lors que l'on retirera les deux derniers Tomes. On peut souscrire dès à présent à Neuchâtel chez Mr. Boive, de même que chez presque tous les Marchands Libraires de chaque Ville tant soit peu considérable de l'Europe, & on recevra les Souscriptions jusques à la fin de cette année 1736. Passé ce tems là, on ne pourra se procurer l'Ouvrage en question, à moins de Vingt deux florins & demi.

MR. Brandmüller imprime aussi actuellement à Bâle le *Spectateur Anglois* & le *Mentor moderne*. Il donnera ces Livres à un prix très modique.

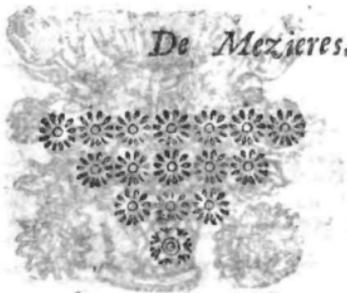


LE RENARD ET SON VOISIN.

F A B L E.

Certain Renard madré, dont la dent meurtrière,
 Avoit détruit l'espoir de plus d'un Poulailler,
 Vit son Voisin dans sa tanière,
 D'une Souris s'avitaller,
 „Mon Frère, lui dit-il, tu commets un grand crime,
 „Cette Souris est ton Prochain;
 „Veux-tu qu'en tous lieux on t'estime,
 „Croi moi fai grace à ta victime,
 „Et soulage autrement ta faim.
 „Ami, repartit le Voisin,
 „Ta remontrance est sans mérite,
 Grand Croqueur de Poulets & Raisonneur subtil,
 „Si tu veux être crû, prêche par ta conduite
 „Et défaï toi d'un vain Babil.

De Mezieres.



EPI-



EPIGRAMME.

UN Capucin, sans entendre finesse
 Disoit un jour j'ai perdu mon Couteau,
 Le Directeur fut le champ le redressé :
 Ce mot de MON parmi nous est nouveau,
 Dans ce Saint Ordre, il est en grand scandale,
 Tout appartient à la Communauté.
 Le Patient avec docilité,
 Fut attentif à la Mercuriale :
 Mais il avint, qu'ayant mal exposé,
 De son Sermon le texte très aisé,
 Le Directeur, d'une aigre remontrance,
 Le regala de la bonne façon.
 Cette Censure est fondée en raison ;
 Je reconnois, dit il, NOTRE IGNORANCE.

*Nouveau hôtel M. C. A. P. Membre de la
 Société Littéraire.*





F R A G M E N S
HISTORIQUES ET LITERAIRES,
de la Ville & République de BERNE,
contenant diverses particularitez sur
les Hommes Illustres, qui se sont distin-
gués, tant dans l'Etat Politique, &
Militaire, que dans la République
des Lettres.

SEBASTIEN DE DIESBACH, Chevalier & Colonel fut le 61^{me} Avoyer de la République. Il parvint à cette Dignité dans les commencemens de 1529. Ce Seigneur, ainsi qu'on l'a vu, s'étoit distingué dans la Guerre & dans les Affaires de Politique & d'Etat; aussi fut il élu unanimément. Peu après son Election, on envoya un Corps de 6000. Hommes au secours du Canton de Zurich, dont il fut déclaré Général, & le Chevalier GASPARD DE MULLINEN, Lieutenant. La Religion étoit cause de ces troubles intestins. Schwitz avoit fait brûler un Ministre Zurichois. Les Cantons de Lucerne, d'Uri, de Schwitz, de Zug & d'Underwald venoient de contracter une Alliance avec

FERDINAND D'AUTRICHE *, Roi de Hongrie & de Bohême, pour le maintien de la Religion Romaine. Ce qui donnoit beaucoup d'ombrage aux Cantons Réformez. Diverses autres circonstances avoient tellement aigri les Esprits, que les Négociations des Cantons qui aimoient la Paix, & en particulier les efforts de LL. EE. de Berne, ne purent empêcher que Zurich & les cinq Cantons ne prissent les Armes. Berne envoya d'abord le secours dont nous avons parlé, & ensuite un second Corps de 4000. Hommes, commandé en Chef par l'Avoyer JEAN D'ERLACH, qui avoit sous lui BERNARD WILLMAN & PIERRE STÜRLER. Mais la Paix ayant été conclue le 26. Juin, sans qu'il y eut eu d'Actes d'hostilités, les Troupes furent rappelées.

Pendant ces mouvemens intrinsèques, NICOLAS MANUEL, Banneret, avoit fait des progrès de la Religion Reformée; par tout où il se trouvoit; mais principalement à Solerne, où il travailla avec tant de succès, qu'on ne peut pas douter, que s'il avoit vécu, il n'eût réussi dans toutes les Entreprises. Il y eut aussi à Aigle, cette même année, divers troubles occasionnés par le changement de Religion; mais ils furent apaisés dans peu par les soins & la prudence de JEAN RODOLPH NAGUELF, Gouverneur de ce Mandement.

La Paix, qui avoit été faite entre les Cantons n'étoit pas bien affermie. Il restoit malheureusement toujours, un levain d'aigreur & de division, entretenu par le zèle des deux Par-

211. Depuis Empereur.

118

tis pour leur Religion. Les V. Cantons avoient
 été condamnés par les Arbitres à 3000. Ecu
 d'Or pour les fraix de la Guerre. Ils
 refusoient de satisfaire à la Prononciation.
 Pour prévenir de nouveaux troubles, & apla-
 nir ces difficultez, il se tint diverses Diettes
 dans le Mois de Juillet, d'Août & de Sep-
 tembre; mais elles furent sans succès. Les
 Bernois voyant le refus des V. Cantons d'exé-
 cuter la Prononciation des Arbitres, désen-
 dirent le 16. Septembre tout Commerce avec
 eux, & ils ordonnèrent une levée de 12000.
 Hommes, qui devoient être prêts à marcher
 au premier Commandement. Cette dé-
 marche occasionna la tenue d'une Diette le
 23. Septembre. On dressa un nouveau
 Traité pour éclairer le précédent, & le 30.
 du même Mois, on conclut un nouvel Acom-
 modement. Il y eut encore deux Diettes dans
 le courant d'Octobre, dans lesquelles les Can-
 tons renouvelèrent les sermens des anciennes
 Alliances. Ils publièrent aussi de concert un
 Edit pour exhorter leurs Sujets communs à
 vivre en Paix, avec défense sous de rigoureuses
 peines de s'insulter pour cause de Religion &c.

Les troubles qui régnoient dans la Ville de
 Soleure, au sujet des différens sentimens sur la
 Religion, avoient engagé la Ville de Berne d'en-
 voyer différens Députés pour apaiser ces Divi-
 sions. Les Députés trouvèrent les moyens de
 calmer les Esprits, & par leur prudence & leur
 sagesse, ils empêchèrent le Parti des Catholi-
 ques & celui des Réformez à Soleure d'en ve-
 nir aux mains. L'Etat de Soleure fut si satis-
 fait des bons offices rendus dont ces tems cri-

riques par les Bernois, les Allicz & Combourgeois, qu'il envoya, le 10. Décembre dans leur Capitale, une Ambassade solemnelle pour les en remercier.

Cette même année, les Députez de Berne, de Lucerne, de Fribourg, & de Soleure, se rendirent à Neuchâtel, pour remettre solemnellement, au nom des Cantons, la Ville & le Comté, à JEANNE D'HOCHBERG. On a vu que les Suisses s'en étoient emparz en 1512. dans le tems des Guerres contre Louis XII. parce que le Duc de Longueville, qui étoit devenu Prince de Neuchâtel, par son Mariage avec Jeanne d'Hochberg, suiyoit le parti du Roi. Ce fut dans les commencemens du Mois d'Avril que les Députez des quatre Cantons que nous avons nommez, firent la Cérémonie de remettre cette Souveraineté à Messire OLIVIER DE HOCHBERG, Prévôt de Neuchâtel, Seigneur de Ste. Croix, & au Seigneur de Montrasté, tous deux Envoiez de la Princesse, & Commissiôcialment, pour en prendre possession en son Nom. JEANNE D'HOCHBERG établit GEORGE DE RIVE, Baron de Prangin & de Grand-Cour, Bourgeois de Berne, pour Gouverneur de Neuchâtel.

La fameuse Ligue de la Cuillière, composée d'un grand nombre de Noblesse de Savoie, se forma dans ces tems là contre Genève. Ils exercèrent diverses hostilités, qui engagèrent les Genevois à recourir aux Cantons de Berne & de Fribourg, lesquels y envoierent dans les commencemens de 1529. un secours de 7. à 800. Hommes. Cependant ils emploierent la

voie

voie de la Négociation, pour porter le Duc à rompre cette Ligue, & à ne pas permettre que les Genevois fussent inquiétez. Il se tint diverses Conférences à ce sujet à *St. Julien*, par devant les Députés de *Zurich*, de *Berne*, de *Fribourg* & de *Bâle*, comme Médiateurs. Elles furent suivies d'une Trêve, qui dura fort peu, ayant été violée par les Gentil-hommes de la *Cuillière*, lesquels étoient extrêmement animés contre *Genève*. Les *Fribourgeois*, outrés des mauvais procédés de cette Ligue & de l'infraction des Traitez, se déterminoient à la Guerre; mais les *Bernois* voulurent, avant de se porter à ces extrémités, épuiser toutes les Voies de douceur. Ils écrivirent de nouveau au Duc de *Savoie* *, pour lui remontrer l'injustice des hostilités qu'il permettoit à ses Sujets contre les Genevois, & de ce que lui-même devoit des Forts & amasser des Troupes contre eux. Ils l'exhortoient à mettre fin à tous ces défordres, lui déclarant que s'il ne le faisoit pas, ils seroient obligés de recourir à la voie des Armes. Le Duc, sur ces représentations, fit défendre toute hostilité contre *Genève*, & on reprit les Négociations, pendant le courant de l'année. Il se tint à cette occasion plusieurs Conférences à *Païerne*, qui furent sans succès. La *Ligne de la Cuillière* ayant recommencé ses Brigandages, [pour nous servir des termes des Historiens] les Cantons de *Berne* & de *Fribourg* s'en plaignirent de nouveau au Duc, & lui déclarèrent, que s'il ne vouloit pas redresser les Grievs de leurs Alliez & Combourgeois, & accepter les Articles de Pacification qu'ils lui avoient proposés, ils

lui

* Charles III.

lui renvoieroient les Lettres d'Alliance. Toutes ces démarches s'étant trouvées inutiles, *Berne & Fribourg* renouvelèrent leur Combourgeoisie avec la Ville de *Genève*, & s'engagèrent de la défendre de tout leur pouvoir, à forme des Traitez, au cas que le Duc continua de les molester. Les Lettres d'Alliance entre le Duc de *Savoie* & les *Bernois* furent biffées, le 6. Octobre, dans une Assemblée du Grand Conseil, en présence de l'Ambassadeur de ce Prince, à qui on les rendit.

L'année 1530. les Troupes du Duc de *Savoie*, & de la Confédération de la *Cuillière*, au nombre d'environ 10. Mille Hommes, bloquèrent la Ville de *Genève*, qui écrivit aux Cantons de *Berne & de Fribourg*, leurs Alliez, pour les prier de leur envoyer du secours. *Berne* fit partir un Corps de 5000. Hommes, sous le Commandement de l'Avoyer *JEAN D'ERLACH*, & *Fribourg* fournit 1500. Hommes commandés par *ULRICH SCHNEULI*. Un petit Corps de 415. Hommes, composé de Troupes de *Néuchâtel*, de *Bienne* & des environs, marchant au secours de *Genève*, fut ataqué par les Troupes de la Confédération de la *Cuillière*, qui étoient en grand nombre, & postées en Embuscade sur une hauteur près de la Ville. Ces valeureux Suisses reçurent l'Ennemi avec une intrépidité sans exemple, & se défendirent si valeureusement qu'il resta 440. *Savoïards* sur le Champ de Bataille, sans perte que de 7. Hommes de leur côté. Une Héroïne de Suisse tua quatre Hommes de sa propre main. Ces braves Soldats se trouvèrent tout couverts du sang des Enne-

Ennemis, leurs Halbardés & leurs Epées étoient comme colées dans leurs mains.

Les Troupes de *Berne* & de *Fribourg* furent jointes par 500. Hommes de *Solcure*, & par quelques Miliers de Volontaires. Ne trouvant aucune résistance dans leur marche, elles mirent tout le Pais de *Vaud* sous contribution, & brûlèrent la plupart des Châteaux qui appartenoient aux Gentils hommes de la *Cuillière*, entre autres celui de *Rolle*.

Les Gentils hommes de la *Cuillière*, comptant d'emporter *Geneve* d'emblée, avoient résolu de tout passer au fil de l'Epée. Ils donnèrent quelques assauts à la Ville; mais ils furent repoullés, & ayant appris que l'Armée des Suisses approchoit, ils se retirèrent, après avoir ruiné & saccagé les Fauxbourgs de *St. Victor* & de *St. Leger*.

Le Duc envoya un Ambassadeur aux Députés de *Berne* & de *Fribourg*, qui étoient à *Geneve*, pour les prier de faire arrêter leur Armée, désavouant l'entreprise de sa Noblesse & déclarant qu'elle avoit été faite à son inçû. Un autre Ambassadeur du Pais de *Vaud* se rendit aussi à *Berne*, de la part du Duc. Il parût le 8. Octobre devant le Grand Conseil, pour demander avec instance qu'il plût aux Seigneurs de *Berne* de retirer leurs Troupes. Enfin par l'entremise des Députés des Dix Cantons neutres, & de ceux de *Kalais* & de *St. Gal*, la Paix fut conclüe à *St. Julien* le 17. Octobre. On renvoia à discuter les Droits des Parties, dans une Journée qui devoit se tenir à *Pajeme*. Un des Articles du Traité portoit entre autres :
Que

Que s'il constoit par un examen juridique, que le
 Duc violoit ce Traité, le Pais de l'Aud resteroit en
 toute propriété aux Villes de Berne & de Fribourg.
 Il engagea, & s'obligea spécialement ce Pais là
 pour sûreté de ses Personnes. Après la Con-
 clusion du Traité les Troupes se retirèrent.
 Nonobstant toutes ces précautions la Paix
 n'étoit que plâtrée. Le Duc complotoit sur la
 Picardie par le Duc de Lorraine CHARLES V. qui étoit
 son Beau-Frère. Il lui avoit demandé, ses Vues,
 en qualité de Prince d'Empire, & la Demande
 fut portée à la Diète d'Augsbourg. L'Empereur
 écrivit aux Genevois le 11 Novembre
 1730, qu'il vouloit prêter connoissance de leurs
 usages, &c. le Duc de Savoie & l'Evêque de Ge-
 nève, & qu'ils devoient en remettre le jugement à
 Sa M. J. comme à leur Haut Seigneur &c. Les
 Genevois répondirent à ce Prince, que ces diffé-
 rens étoient actuellement devant les Cantons, à la
 disposition desquels les Parties les avoient soumis. Les
 5. mille Hommes de la Cuillière étoient aigris
 plus que jamais contre Genève, à cause de la
 perte de leurs Biens & de leurs Châteaux. Le
 Duc défendoit la traite des grains de son Pais.
 Il fit même de nouvelles levées de Troupes,
 & le Duc de Nemours, son Frère, amena 10000.
 Lansquenets jusques à Montbellart, dans le
 dessein, disent les Historiens, de saccager Ge-
 nève. Cette Ville, se voyant de nouveau me-
 nacée, demanda à ses Alliez de Berne & de
 Fribourg 200. Hommes pour renforcer sa Gar-
 nison.

Elle étoit composée des Députés des X. Cantons neutres, de ceux du *Valais* & de *St. Gal*. Le Duc de *Savoie* y envoya les Ambassadeurs. Les Genevois & leurs Alliez parurent aussi par leurs Députés ; & les Parties furent entendues contradictoirement. La Diette dura près d'un Mois. Voici entr'autres quelques Articles de la Prononciation des Cantons.

Que le *Vidomat* de *Genève* seroit rendu au Duc de *Savoie*, pour l'exercer sur l'ancien pié, sans préjudice des libertés & coutumes de cette Ville, & des droits de l'Evêque ; mais que le Duc s'engageroit par écrit, avant d'en être mis en possession, de ne rien entreprendre sur les droits de *Genève*.

Que le Duc de *Savoie* paieroit aux Villes de *Berne de Fribourg* & de *Genève* chacune 7000. Ecus pour les fraix de la Guerre, dont il pourroit se dédommager sur l'Evêque & sur les Gentilshommes de la *Cailliére*, Promoteurs des troubles.

Que le *Traité de Paix de St. Julien* subsisteroit en tous ses Articles, particulièrement à l'égard de l'engagement du *Pais de Vaud*, au cas que le Duc vint à violer cette Paix.

Que *François Bonnard*, Prieur de *Genève*, qui étoit détenu aux Prisons de *Chillon* seroit relâché &c.

Le Duc & la Duchesse de *Savoie* ne prirent de cette Sentence que les Articles qui pouvoient leur convenir. Ils ne firent pas relâcher *Bonnard* ; les 7000. Ecus ne furent point paieés, & ils ne se mirent pas en peine d'observer le *Traité de St. Julien*. Tout cela occasionna les nouveaux troubles, dont on parlera ci après. Cette même année 1530, la Ville de *Berne* ré-

nouvella les anciennes Alliances qui subsistoient entre Elle & la Ville de *Strasbourg*. BERNARD TILLMAN & NICOLAS MANUEL y furent envoyez pour cet effet. Il y avoit eu quelques contestations entre les deux Cantons de *Berne* & de *Fribourg*, à l'occasion de la Réformation, qui s'établit dans les Bailliages de *Monat* & de *Schwartzbourg*, que ces deux Cantons possèdent en communion ; mais elles furent bientôt apaisées. Leurs Alliances furent renouvelées, avec beaucoup de solennité le 15. Juillet. Les Députez de *Berne*, en cette occasion, furent JEAN D'ERLACH, PIERRE DE VERDT, & CREPIN FISCHER, Sénateurs. Nonobstant ces occupations ces les *Bernois* ne négligeoient point leurs Alliez. Il s'étoit élevé de grandes divisions à *Neuchâtel*, à l'occasion de la Réformation. Les Seigneurs de *Berne* y envoyèrent au Mois d'Octobre ANTOINE NOEL, SULPICE ARCHER & JACQUES TRIBOET, en qualité de Députez de leur Conseil. Ces trois Seigneurs se donnèrent de grands mouvemens pour rétablir le calme & l'union. Ils portèrent les *Neuchâtelois* à laisser décider l'important Article de la Religion à la pluralité des suffrages. Cet accommodement fut réduit en forme de Traité entre le Gouvernement & les Bourgeois. Il portoit entre autres ; *Que cette Action ne porteroit aucune atteinte au droit de Souveraineté de la Princesse, non plus qu'aux libertez & aux franchises de la Bourgeoisie.* L'Assemblée de la Bourgeoisie de *Neuchâtel* se tint le 4. Novembre 1530, en présence des trois Députez de *Berne*.
Ceux

Ceux qui vouloient la Réformation l'emportèrent à la pluralité des Suffrages de 18. ou 19. Voix. En conséquence de ce résultat, on dressa dans l'Assemblée divers Règlemens, par manière de Traité de Paix, entre GEORGE DE PRANGIN, Gouverneur, agissant au Nom de JEANNE D'HOCHBERG, d'une part; & les QUATRE MINISTRAUX, Conseil & Bourgeoisie de *Neuchâtel*, de l'autre. Les Députés de *Berne* s'engagèrent, de la part de leur Etat, à soutenir les Observateurs du Traité contre ceux qui voudroient l'enfreindre. Nonobstant ce Traité, le Gouverneur mécontent de ce qui s'étoit passé, cherchoit à inquieter les Réformez, & les Seigneurs de *Berne* furent obligés de lui écrire pour le prier de laisser les choses sur le pied qu'elles avoient été réglées, & de ne molester Personne. Les Catholiques avoient résolu d'entrer à main armée dans le Temple, le jour de Noël, lors que les Réformez y seroient assemblés, & de rétablir par la force le Culte Romain. Ce Complot engagea les Bernois d'envoyer une nouvelle Députation à *Neuchâtel*. Ils écrivirent fortement au Gouverneur pour le disposer à prévenir toute éfussion de sang, lui remontrant que si l'on ataquoit les Réformez de *Neuchâtel*, ils se verroient obligés, comme leurs Compbourgeois, de les défendre de tout leur pouvoir. Voilà comment la sagesse & la fermeté de LL. EE. de *Berne* contribuoiént à la Gloire de leur République, & à l'avantage de leurs Alliez, même dans les tems les plus critiques.

La République de *Berne* perdit cette année

de Grands Hommes. L'illustre NICOLAS MANUEL, Banneret, dont nous avons déjà parlé, fut de ce nombre. On lui donna les magnifiques titres de Restaurateur de la Vérité, de Lumière de son Siècle &c. Il étoit Peintre par inclination & non par Métier, étant issu d'une très Noble Famille de France. BARTHELEMI MAI, qui s'étoit distingué dans les Guerres de Bourgogne, de Suabe & d'Italie, & l'un des Beaux Esprits de son tems; JEAN FRISCHING, Sénateur; JEAN DE WEINGARTEN, Banneret, Homme très savant, & qui contribua beaucoup à la Réformation; & BEAT DE SCHARNACHTAHL, Chevalier, Seigneur d'Oberhoffen, moururent pareillement, & furent très regrettés.

L'année 1531 fut remarquable par les funestes divisions qui règnerent entre les Cantons. Il se tint une Diète à Baden, le 8 Janvier, dans laquelle les V. Cantons Catholiques accusèrent celui de Zurich de n'avoir pas observé le dernier Traité de Paix, & fut tout rapporté aux Affaires de St. Gal. Les Zurichois tachèrent de se justifier & accusèrent à leur tour les V. Cantons de ce dont ils vouloient les charger, & publièrent même un Manifeste en vue de prouver qu'ils n'étoient point coupables des troubles de la Suisse. La Diète se sépara infructueusement.

Les Bernois, quoi qu'ils eussent de grands sujets de plaintes contre le Canton d'Underwald, firent tous leurs efforts pour pacifier les troubles qui agitoient la Suisse. Ils envoièrent des Deputez à Zurich le 27. Janvier, pour disposer ce Canton à un Accommodement; mais la Discorde

corde sembloit souffler son funelle poison pres
 que dans tous les Etats de la Suisse. Le Can-
 ton de *Bâle* avoit des difficultés avec celui de
Soleure, aussi bien qu'avec l'Evêque de *Bâle* &
 les Chanoines. Il s'en étoit élevé aussi entre
Berne & la Régence Autrichienne de *Waldshut*,
 au sujet de certains Revenus que cette Ré-
 gence avoit arrêtés aux Bernois, lesquels par
 représailles firent saisir tous ceux que les Che-
 valiers de l'Ordre Teutonique possédoient dans
 leur Canton. Le Grand Maître de l'Ordre écrivit
 à ce sujet à la République de *Berne* des Lettres
 menaçantes, qui ne produisirent pas grand effet.
 Il régnoit aussi de grandes divisions dans le
Rheinthal & en plusieurs autres Endroits. Les
 IV. Cantons Reformez tinrent une Assemblée
 à *Bâle*, dans le Mois de *Fevrier*, & une au-
 tre à *Zurich*, au Mois de *Mars*, dans laquelle
 on chargea les Seigneurs de *Berne* de convo-
 quer une Diète Générale des Cantons à *Ba-
 dan*, & d'y inviter les Villes, qui avoient
 contribué au Traité de Paix de 1529. afin que
 le Canton de *Zurich* pût y porter ses plaintes.
 Cette Diète générale s'assembla sur la fin de
Mars. *SEBASTIEN DE DIESBACH*, Avoyer, &
PIERRE DE WERDT, Sénateur, y assistèrent de
 la part du Canton de *Berne*. Après que la
 Diète eut entendu les plaintes des *Zurichois* &
 les défenses des V. Cantons Catholiques, les
 Députés des Cantons non intéressés, exhortèrent
 vivement les Parties plaignantes, à faire en sorte
 qu'on s'abstint réciproquement dans leur Pais de
 toutes injures, & que l'on vécut ensemble dans
 une Union fraternelle & Helvétique. La Diète
 se

se sépara le 10. d'Avril.

L'animosité des Cantons fut suspendue pour quelque tems par la Guerre, que l'on nomme de *Muß* *. *Jean de Medicis*, qui se faisoit nommer Marquis de *Muß*, & Comte de *Lecco*, agissoit en petit Tiran avec ses Voisins. Il se jeta inopinément sur la *Valtelline* au Mois de Mars 1531 & sans avoir fait précéder ses hostilités d'aucune Déclaration de Guerre, il s'empara par trahison du Bourg & du Château de *Morbogno*, qu'il fortifia & y laissa une bonne Garnison. Les *Grisons* leverent incessamment des Troupes, pour repousser l'Ennemi, & demandèrent du secours aux Cantons, qui l'accordèrent tous, à l'exception des V. opposés à Zurich. Berne fournit seul 1500. Hommes. Les Suisses au nombre de 4000. Hommes, passèrent les Alpes au commencement d'Avril. Cette Guerre dura dix Mois. Non seulement *Medicis* se vit bientôt chassé de la *Valtelline*; mais on le dépouilla de toutes ses Terres, lesquelles il céda au Duc de *Milan*. Le Château de *Muß* fut entièrement rasé & démoli, de même que la Ville de *Lecco*.

Les V. Cantons Catholiques n'ayant pas voulu fournir du secours aux *Grisons*, quoi qu'ils y fussent obligés par les Alliances, les Cantons Reformez en prirent ombrage; & s'imaginant qu'ils pourroient faire éclater leur animosité, pendant que leurs Troupes seroient occupées au de là des Alpes, ils se tinrent sur leur garde. La sage prévoiance des Bernois les engagea à lever encore 8000. Hommes, vers les

Fêtes

* Château situé près du Lac de Côme.

Fêtes de Pâques, qui avoient ordre d'être prêts à tout événement. Le 24. Avril les Cantons Réformez tinrent une Diette à Zurich, dans laquelle on examina les nouvelles plaintes qu'ils avoient contre les Catholiques. Les Zurichois, extrêmement animés, étoient disposés à en venir aux Voies de fait; mais les autres Cantons furent d'avis d'épuiser tous les moyens de douceur, pour rétablir la bonne harmonie dans le Corps Helvétique. Les V. Cantons envoièrent des Députez à cette Diette, avant sa séparation, lesquels s'efforcèrent de se justifier sur les plaintes portées contre eux. Les Cantons Réformez convoquèrent encore une Diette à *Aräu* le 12. Mai, & une autre à Zurich vers la Pentecôte. Les Zurichois vouloient toujours la Guerre; mais la Diette résolut simplement d'interdire tout Commerce avec les V. Cantons jusques à qu'ils eussent donné satisfaction aux Réformés.

Dans ces entrefaites, les Cantons de *Glaris*, de *Fribourg*, & de *Soleure*, firent tous leurs efforts pour rétablir le calme dans la Suisse. Le Roi FRANÇOIS I. s'entremitt aussi pour reconcilier ses bons & fidèles Alliez. Il se tint une Diette à Zurich le 1. Juin. L'Ambassadeur de France s'y rendit, par ordre de son Maître. Il adressa un Discours pathétique à l'Assemblée, pour l'engager à revêtir des sentimens de Paix; & il exhorta les V. Cantons à ne point persécuter les Réformés, ni chez eux, ni dans les Seigneuries communes.

Le 14. Juin, il se tint à *Bremgarten* une Diette générale des Cantons. L'Ambassadeur de

France

France & les Députez des Cantons désintéressés, firent en cette occasion les fonctions de Médiateurs, & ne négligèrent rien pour inspirer des sentimens convenables au Députez des V. Cantons. Il dressèrent même un Projet d'Acommodement, qu'ils remirent aux Députez des deux Parties, pour le communiquer à leurs Supérieurs, & rapporter leur Réponse le 20. Juin. Celle des V. Cantons ne fut pas satisfaisante, & les Médiateurs prononcèrent, que le Projet d'Acommodement seroit de nouveau présenté aux Assemblées générales dans les Cantons populaires, & dans les autres au Grand & Petit Conseil, & qu'ils rapporteroient leur Réponse le 9. Juillet.

Dans cet intervalle, il survint de nouveaux différens entre *Bâle* & *Soleure*, au sujet des bornes & de la Souveraineté d'une partie du Landgraviat de *Sessgaw*, appartenant aux Bâlois, & dans lequel *Soleure* possède la Jurisdiction de quelques Villages. Les deux Cantons, pour éviter une rupture, fournirent leurs difficultés à sept Arbitres, savoir deux de *Bâle*, deux de *Soleure*, & trois de *Berne*. Mais la Négociation ayant été interrompue pendant un Mois, le Canton de *Soleure* fit elever une Potence avec ses Armoiries sur les Lieux en conteste. Les Bâlois la firent abatre: Ce qui aigrit tellement les Esprits que les deux Cantons prirent les Armes, & étoient prêts d'entrer en Guerre. Les Villes de *Zurich*, de *Berne*, de *Fribourg*, de *Mulhausen* & de *Bienne* envoierent leurs Députez à *Soleure* le 30. Juin dans la vue de prévenir une rupture. Ils obtinrent d'abord des deux Cantons la suspen-

sion

tion de leurs mouvemens de Guerre. Les Députés de *Berne*, déclarèrent entre autres, par ordre de leurs Supérieurs, que si l'une des Parties entreprenoit quelque hostilité, & refusoit de se soumettre au Jugement des Cantons ou des Arbitres, que l'on choisiroit, le Canton de *Berne* se joindroit en ce cas à la Partie qui accepteroit la soumission. Le 5. Juillet les Députés des autres Cantons arrivèrent à *Solettre* & dressèrent tous ensemble un Projet d'Acommodement; mais il ne fut pas accepté. Après plusieurs Conférences, on porta les deux Cantons à soumettre définitivement leurs difficultés à deux Sujets de *Bâle*, & deux de *Soleure*, auxquels *Berne* joindroit trois de ses Conseillers. Ces VII. Arbitres prononcèrent & finirent ainsi ces difficultés, qui pouvoient entraîner de fâcheuses suites dans le Corps Helvétique.

Il s'agissoit encore de terminer les difficultés qui régnoient entre *Zurich* & *Berne*, d'une part, & les V. Cantons Cathol. de l'autre. Le 11. Juillet la Diète Générale se rassembla à *Bremgarten*. Les V. Cantons ne voulurent pas accepter le Projet d'Acommodement proposé par l'Ambassadeur de France & les Cantons neutres. Ces vénérables Médiateurs, animés d'un vrai zèle pour la Paix, se rendirent en Personne dans les Cantons pour leur inspirer des sentimens pacifiques, & les engager à accepter le Projet; mais tous leurs soins officieux furent inutiles: On leur dit dans les V. Cantons, qu'on leur répondroit à *Bremgarten*; & dans la Conférence qui s'y tint à leur retour, les Députés

de ces Cantons déclarèrent, qu'ils s'en tenoient à leur précédente Réponse. La Diette se sépara infructueusement. Elle se rassembla le 10. Août. L'Ambassadeur de France & les autres Médiateurs proposèrent quelques éclaircissements au Pio et d'Accommodement, afin de parvenir à le faire accepter. Les deux Parties se chargèrent de communiquer ces Eclaircissements à leurs Supérieurs, & de rendre leur Réponse à la Diette le 21. Août. Mais les V. Cantons, au lieu de renvoyer leurs Députés à *Bromgarten*, écrivirent aux Médiateurs une Lettre de plaintes, & déclarèrent qu'ils ne vouloient plus assister aux Conférences.

Les Esprits s'aigrissoient de plus en plus. Les Petits Cantons manquant, par l'interdiction du Commerce avec *Zurich*, de plusieurs choses nécessaires, les enlevoient par la force, & l'on étoit à la veille d'en venir à de plus grandes hostilités. Dans cet état de crise, *Fribourg*, *Soleure* & *Appenzel* envoièrent des Députés à *Zurich* & à *Berne*, pour tâcher de nouveau d'obtenir, en faveur des V. Cantons, la levée de l'interdiction du Commerce. *Fribourg* & *Soleure* déclarèrent en même tems, qu'en cas de rupture, ils ne donneroient aucun secours à *Zurich*, ni à *Berne*. Ces Deux Cantons ne voulurent pas répondre sans la participation l'un de l'autre. Il se tint encore une Diette à *Aras* le 5. Septembre; une Conférence à *Soleure*, le 16. Septembre entre les Députés des Cantons Médiateurs & ceux du Valais; une Assemblée des Villes Réformées à *Bâle*; & une autre Conférence à *Aras* le 23. Septembre, dans laquelle

laquelle les Méditateurs dressèrent un nouveau
 Projet d'Accommodement, qui fut encore re-
 jeté. Ils proposèrent ensuite une Suspension
 d'Armes jusques à Pâques; mais les *Zurichois*
 ne voulurent pas y entendre. Leur résolution
 déplut aux autres Villes Réformées, qui fixè-
 rent entr'Elles une Conférence pour le 6. Octobre,
 afin de voir s'il ne seroit pas à propos de dé-
 tourner les *Zurichois* du dessein qu'ils avoient
 de faire la Guerre;

Les V. Cantons voyant cette division des
 Réformez, en devinrent plus hardis, & réso-
 lurent d'attaquer les *Zurichois* pendant qu'ils
 étoient seuls. Ils avoient demandé secours aux
Valaisans, au Duc de Savoie & au Pape CLÉ-
 MENT VII. Ce Pontife leur envoya 5. à 600.
 Hommes, levés dans le Duché de Milan. Dans
 une Diète qu'ils tinrent entr'eux à *Lucerne*,
 ils réglèrent leurs dispositions de Guerre, &
 résolurent de faire rouvrir le Commerce par les
 Armes, si on ne le leur acorderoit pas par la dou-
 ceur. D'un autre côté les *Zurichois*, prévoyant
 que l'on en viendroit à une Guerre, deman-
 dèrent secours aux *Grisons*, qui leur envoierent
 1500. Hommes.

Les V. Cantons, pour première Déclaration
 de Guerre, envoierent à *Zurich*, le 8. Octo-
 bre, redemander les Lettres mutuelles d'Al-
 liance, & le 9. ils publièrent un Manifeste pour
 justifier leur prise d'Armes. Le même jour les
Lucernois firent marcher une Enseigne de leurs
 Troupes, avec 200. Hommes des autres IV.
 Cantons, & 6. grosses Pièces d'Artillerie. Ce
 petit Corps fut joint dans la route par les
 Suiets

Sujets de *Lucerne*, & augmenté jusques à 1200. Hommes, qui se jetterent sur le Baillage des *Prejens & Empjers*, ravagerent le Pais, pillerent le Bourg de *Mouri* & divers Villages; tandis que le gros de l'Armée des V. Cantons s'assembloit à *Zug*.

Les *Zurichois*, apprenant ces irruptions, envoierent le 10. Octobre un Camp volant de 600. Hommes avec 6. Pièces de Canon, du côté de *Cappel*. Le même jour vers le soir, ils firent marcher un petit Corps d'environ 400. Hommes au secours de *Brengarte*, & un troisième de 200. Hommes se rendit du côté de *Wadisbweil*. *SULPICE HALLER*, Baillif de *Lenzbourg*, *WOLFGANG DE WEINGARTEN*, & *BENOIT SCHÜTZ*, Sénateurs de *Berne*, qui avoient été ajoints au Baillif, dans ces tems critiques, firent sonner le tocin & formerent trois petits Corps de Troupes, qui ne demandoient qu'à combattre; mais ces Seigneurs n'osèrent rien entreprendre sans avoir reçu les Ordres Souverains.

Le Conseil Souverain de *Berne*, envoya de son côté aux V. Cantons une Déclaration de Guerre dans les formes, datée du 11. Octobre. Il fit partir en même tems un Corps de 5000. Hommes, avec ordre de diligenter la marche; & de ne piller, ni brûler aucun lieu, à moins que les V. Cantons n'eussent commencé.

L'Armée des V. Cantons, composée de 8000. Hommes, partit de *Zug* le 11. au matin, pour aller attaquer les *Zurichois* postés à *Cappel*; * qui n'étoient qu'au nombre de 1200.

* *Cappel* est à 5. lieues des *Zurich*.

Les Catholiques s'arrêterent pour faire leurs Prières dans la Campagne de Zug. Les Officiers haranguerent leurs Soldats & les exhorterent à profiter de la foiblesse de l'Ennemi & à l'ataquer avant la reunion de ses forces. Ils envoierent ensuite aux Zurichois par un Trompette, un Cartel de Déclaration de Guerre, scellé du Sceau de Zug, & daté du même jour.

Les Zurichois quitterent le Couvent de Cappel, & allèrent se poster avantageusement à Scheuren. Ils firent leurs Prières & tinrent ensuite un Conseil de Guerre, dans lequel les sentimens se trouvoient extrêmement partagés, à cause de leur petit nombre & de la supériorité des Catholiques. Mais l'Ennemi s'approchant toujours, il ny eut plus à balancer, & il fallut combatre. Les deux Armées se canonnerent depuis midi jusques à trois heures, & firent grand feu de part & d'autre. Un Prêtre originaire de Zurich, qui étoit Curé à Zug, où il s'étoit retiré à cause de la Réformation, connoissant parfaitement les avenues de Cappel, parce qu'il y avoit été Moine, servit de Guide aux Troupes des V. Cantons, & les conduisit par des chemins détournés, pour surprendre les Zurichois. L'Armée de Zurich, composée de environ 2000. Hommes, avec la Bannière du Canton, arriva dans ces entrefaites, mais ces Troupes étoient si fatiguées d'une marche forcée qu'on leur avoit fait faire, pour traverser la Montagne, qu'elles furent presque hors d'état d'agir, principalement les Soldats qui étoient cuirassés ou armés pesamment, desquels une partie resta en arriere avec l'Artillerie.

Comme

Comme le jour déclinait, les Zurichois crurent qu'il ne se feroit plus d'ataque. Les Chefs mêmes des V. Cantons se disposoient à former un Camp pour y passer la nuit ; mais JEAN JOUCH d'Uri, Officier tres expérimenté représenta aux Généraux, que s'étant approché du Camp des Zurichois, il avoit remarqué qu'ils ne s'étoient pas emparés d'un petit Bois qu'ils avoient à dos ; qu'ils étoient en petit nombre & mal disciplinés, & qu'il ne falloit pas perdre l'occasion de les ataquier. GASPARD GOLDLIN, qui s'étoit retiré de Zurich, & dont le Frère commandoit le Camp volant des Zurichois à Cappel, conseilla aussi l'ataque, & dit, que si les V. Cantons ne battoient pas les Zurichois ce soir là, ils en seroient battus le lendemain. Le brave Jouch commença l'ataque avec 300. Hommes, dans le tems que les Zurichois avoient commencé de pointer leur Canon d'un autre côté. L'Artillerie des Zurichois leur étant ainsi devenuë inutile, fit perdre courage à leurs Soldats, & augmenta celui des Troupes Catholiques. L'ataque fut vive. On s'aprocha, & l'on se servit de toutes sortes d'Armes. Le gros de l'Armée des V. Cantons étant tombé sur les Zurichois, & une partie les ayant pris en flanc, ils furent enfoncés jusques à leur Bannière. Il y eut là un nouveau carnage. La plupart des Zurichois se firent massacrer pour conserver leur Drapeau. RODOLPH LAVATER, General des Zurichois, après avoir combattu vaillamment, fut entraîné par la multitude des Fuyards. Il tomba dans un Fosse, & il seroit resté entre les mains des

Ennemis, sans le secours d'un Soldat coura-
 geux, qui exposa sa vie pour le tirer du pé-
 ril. Le Général Zurichois, huit ans auparavant,
 dans une occasion dangereuse, avoit sou-
 lagé ce Soldat, qui étoit acablé d'une soif ar-
 dente; & ce bienfait trouva ici sa récompense.
 Les Troupes des V. Cantons après avoir pour-
 suivi quelque tems les Zurichois, revinrent sur
 le Champ de Bataille, où elles se mirent à genoux
 & rendirent grâces au Ciel de cette signalée Vic-
 toire. ZWINGLE ayant été trouvé parmi les
 morts, les Catholiques le firent écarteler & rédui-
 re son Corps en cendres. Les Zurichois per-
 dirent dans cette Action 26. Magistrats, tant
 du Petit que du Grand Conseil, & 15. Ecclé-
 siastiques très savans. Les Auteurs Catholi-
 ques font monter la perte des Zurichois à
 1000. & quelques uns jusques à 1300. Hom-
 mes, mais les Reformez assurent qu'il y eut en
 tout 372. morts. Les Zurichois perdirent aussi
 4. Drapeaux & 18. Canons. Les Historiens font
 monter la perte des Troupes des V. Cantons
 à 200. Hommes.
 Quoique la consternation fut grande parmi
 les Zurichois, ils ne perdirent pas entièrement
 courage. Bientôt après ils se rassemblèrent sur
 le Mont *Albu*, & ayant été joints par quel-
 ques Troupes Auxiliaires, ils formèrent un
 Corps de Troupes de 12000. Hommes. La
 nuit même après la Bataille, les Zurichois dé-
 péchèrent des Couriers à *Berne* & aux autres
 Villes Reformées, pour leur demander du
 secours. *Berne* fit partir de nouveau le 23.
 Octobre un Corps de 4000. Hommes, com-
 mandé

mandé par JEAN D'ERLACH , ancien Avoier^s
 Il y avoit parmi ces Troupes 200. Hommes de
Geneve , 300. de *Néuchâtel* , & 80. de *Lausanne*.
 Le Canton de *Bâle* fournit 500. Hommes , &
 celui de *Soleure* 600. Les Troupes de *Mül-*
hausen & de *Bienne* montoient ensemble à 300.
 Hommes. Avant que ces nouveaux secours
 fussent arivez , l'Armée des Réformez se trou-
 va forte d'environ 20000. Hommes. On tint
 un Conseil de Guerre sur les Opérations de la
 Campagne , dans lequel il fut réglé , que les
 Troupes marcheroient en deux Corps le long
 de la Rivière de la *Reuß* , en deça & en delà.
 Dans cette marche , les Troupes de *Berne* étant
 arrivées à *Mouri* , le pillèrent , en représailles de
 ce que les Catholiques avoient fait à *Cappel*.
 Ils firent la même chose à *Merischwande* , Terre
 de *Lucerne*. Un Soldat Bernois , aiant mis le
 feu à une Maison , & étant contrevenu par là
 aux Ordres exprès de ses Souverains , qui
 avoient défendu de brûler , il fut condamné à
 perdre la tête. Les deux Corps s'étant ensuite
 rejoints , ils entrèrent le 21. Octobre dans le
 Canton de *Zug*. Aiant trouvé les Ennemis
 dans le Village de *Bar* , ils les contraignirent d'en
 sortir & de reculer jusques au *Mont de Zug* ,
 où ils avoient un Poste avantageux. L'Armée
 des V. Cantons s'y campa sur une hauteur , &
 fortifia son Camp. Elle reçut un renfort de
 1000. *Valaisans* & de 400. Hommes de l'*Esch-*
thal. Les Réformez cherchoient à contrain-
 dre les Catholiques à sortir de leur Camp &
 à livrer Bataille , & se confiant trop sur leur
 supériorité , ils ne prenoient pas toutes les pré-
 cautions

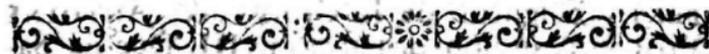
cautions convenables à leur sûreté. Ils détachèrent un Corps de 4. à 5000. Hommes des Troupes de Zurich, de Bâle, de Schaffhouse, de St. Gall &c. avec l'Artillerie nécessaire pour s'emparer du Poste de *Silbruck*. Ce Détachement s'étant avancé près de *Nuheim* chassa la Garde avancée des Catholiques, & arriva vers le soir au Mont de *Zug*. Au lieu de se retrancher & de camper, ils se dispersèrent & une partie se répandit dans les Villages d'alentour, méprisant l'Ennemi, qu'ils croioient trop foible pour les ataquer. La nuit du 24. Octobre, un Détachement des Troupes des V. Cantons s'étant approché de celui des Reformez, posta sur une hauteur près de *Muntzigen*, & ayant remarqué le peu d'ordre & de discipline qui régnoit parmi eux, les Catholiques envoyèrent à leur Camp pour faire avancer d'autres Troupes, disant que les Ennemis étoient endormis ou plongés dans une léthargie, & que Dieu les avoit livrés entre leurs mains. Ils ataquèrent ainsi les Reformez & les mirent en déroute. Ceux-ci perdirent 800. Hommes dans cette Action, avec 11. Pièces d'Artillerie, & les V. Cantons n'y eurent qu'environ 100. Hommes tués.

Ces Echecs causèrent de la division dans l'Armée des Reformez, qui se rejetoient mutuellement les fautes commises. Dans ces entre-faites, il arriva plusieurs Médiateurs, qui tâchèrent de disposer les deux Partis à la Paix. Les Villes Réformées tinrent une Assemblée à *Bremgarten* le 31. Octobre, & l'on consentit des deux côtés à entrer en Négociation. Il

feroit trop long de les détailler, demême que plusieurs autres circonstances de cette Guerre, qui pourroient trouver leur place dans les Fragmens de l'Histoire des autres Cantons. Il futra de dire, qu'après plusieurs Negociations, *Zurich* fit la Paix particulière avec les V. Cantons le 16. Novembre, & que tout le faix de la Guerre retomba sur les *Bernois*. Ce ne fut cependant pas pour longtems : Après quelques hostilitéz de part & d'autre, le Traité entre *Berne* & les V. Cantons fut aussi conclu le 22. Novembre. Les Mediateurs de la Paix entre les Suisses étoient de la part du Roi de France, JEAN DE LANGEAC, Evêque d'*Avanches*, Ambassadeur de FRANÇOIS I. & trois autres Seigneurs distingués de la Cour; PIERRE LAMBERT, Seigneur de la Croix, & ANTOINE PIOCHET, au nom de CHARLES III. Duc de Savoie; PIERRE VALIER & JEAN DE MERVEILLEUX, de la part de JEANNE DE HOCHBERG, Princesse de *Neuchâtel*; quatre Députés d'ERNEST, Marquis de *Baden*; trois Députés du Canton de *Glaris*; trois du Canton de *Fribourg*, & deux de celui d'*Apenzel*. Cette Guerre fit tant d'impression sur les Esprits, & engagea les Suisses à réfléchir si serieusement sur les funestes suites de leurs divisions, que les diferens qui survinrent depuis entr'Eux au sujet de la Religion, ne furent pas capables de troubler à cet excès l'union & la tranquillité du Louïable CORRES HBLVETIQUE. Nous nous arrêtons à cette Epoque remarquable, & nous renvoions la suite de nos Fragmens au Mois prochain.

LE Logogriphe du Mois d'Octobre, doit s'expliquer par **FREMIR**. Surquoy nous observerons que l'Auteur a péché contre les Regles prescrites pour ces sortes d'amusemens, qui engagent à choisir un Nom substantif & non point un Verbe. Voici des Vers qui nous ont été envoyés sur son explication.

Rien n'est plus clair qu'en découvrant **FREMIR**
 L'Esprit saisit, Remi, Mirer, Emir,
 Et trouve après, Fer, Mic, Fier, & Frise,
 Rime, Rimer, Mire, & puis enfin Rire :
 Bon jusques là; mais pour le Sibilot,
 On l'abandonne à quelque Esprit falot.



E N I G M E.
Tout ce que la Nature enfanta de plus beau,
 Ce que l'Art montre aux yeux d'agréable ou d'utile,
 Ce qui de ses Rivaux distingue un Peintre habile,
 Et présente avec goût le trait de son Pinceau,
 Je le rends toujours plus sensible :
 Aussi sans mon secours tous les Objets divers,
 Répandus dans cet Univers,
 N'offrieroient qu'un Cahos, sous une face horrible,
 Même vous douteriez du pouvoir de vos yeux.
 Des Etres animés, mais sans intelligence,
 Des Corps sans mouvement, mais de qui la présence,
 Se fait remarquer en tous lieux,
 On pourroit ignorer jusques à l'existence,
 Mais veut on me connoître :
 Selon la circonstance où l'on me voit éclore,
 Je m'échape souvent, puis je renais encore;
 Je descends sur la Terre, & je remonte aux Cieux,
 Et pour tout dire enfin aux Esprits curieux,
 Il n'est rien que je ne décore.

Geneve Mr. B.



SUITE DE L'HISTOIRE DE
 DUCHENE & de MARIANNE, dans
 laquelle se trouvent mêlées diverses au-
 tres Aventures curieuses & interessan-
 tes.

L'Impatience que vous témoignés, *Mon cher Monsieur*, à lire la suite de l'Histoire de *Duchene & de Marianne*, me dispense de faire un long préluide. J'en reprends le fil où je l'avois laissé dans ma précédente, & j'entre d'abord en matière.

Le jour qui suivit celui de la fraïeur que nous avoit causé la *Trombe*, nous nous rassemblâmes au lieu acoutumé. Il étoit naturel de se rapeller l'afreux spectacle dont nous avions été témoins. On chercha les causes de ces sortes de *Phénomènes*, & nous conclumes qu'on ne pouvoit guères les attribuer qu'à des Feux souterrains, qui élèvent l'Eau avec une extrême impétuosité. Ce qui prouve ce sentiment, c'est la fumée, mêlée de flâmes, qui sort de la *Trombe*, & l'odeur de soufre qui se fait sentir. Puis que les Feux souterrains ont assez de force, pour élèver du sein de la Mer des Masses de Rochers, & former des *Isles nouvelles*, ne peuvent ils pas pousser dans les Airs des Colonnes d'Eaux & les tenir suspendues à une certaine hauteur ? On fait quelle est

est la force du ressort & de l'impulsion de l'Air, lors qu'il est comprimé à un certain point. Nous admirâmes ensuite cette vaste étendue d'Eaux qui semble se joindre aux Cieux, & qui unit toutes les Nations ; cette circulation constante & primitive des Fleuves dans la Mer, qui leur rend avec abondance, par des Conduits souterrains, l'Eau qu'elle reçoit ; ces Productions curieuses & utiles d'un Élément qui paroît froid & stérile, & nous avoüâmes que le merveilleux qu'on cherche dans les Romains, ne devoit se chercher que dans la Nature : C'est là où il se présente de toutes parts. Un de nos Matelots, qui avoit longtems voïagé, nous assûra que le fond de la Mer ressembloit à plusieurs égards à la surface de la Terre : Il a, comme elle, ses Plantes & ses Animaux ; il étale aux yeux des Spectateurs les *Perles*, l'*Ambre gris* & diverses *Pierres rares & précieuses*. Ce Matelot nous offrit d'aller chercher en nôtre présence quelques unes des Richesses qu'on trouve en abondance au fond de la Mer. Il se déshabilla à moitié, & se jetta dans l'Eau, avec un air aussi délibéré, que s'il avoit sauté sur Terre. Nous le perdîmes bientôt de vuë ; mais nous le vîmes reparoitre un quart d'heure après, tenant une belle Plante de Coral à la main. Cette Plante étoit posée sur une Nacre, qui lui servoit de Vase. Elle étoit tapissée de fleurs découpées en roses, qui distilloient un suc jaunâtre, pour peu qu'on les pressât entre les mains. Nous contemplâmes avec plaisir cette belle Plante, qui avoit ses branches & ses racines. Les tubercules qui formoient les fleurs se dur-

cirent

cirent peu à peu, & ne laisserent plus apercevoir qu'une surface raboteuse. La récompense que nous donnâmes au Matelot l'enhardit à un second Voiage. Avant son départ nous lui demandâmes s'il ne craignoit point de devenir la proie de quelques Monstres marins. Il ne nous répondit qu'en se moquant de nous, & en faisant un saut dans la Mer. Je ne le vis partir qu'avec peine. Il sembloit que j'avois un pressentiment de ce qui alloit arriver. Nous aperçûmes ce Malheur ux se débattre contre un gros Poisson, & malgré les cris que nous poussâmes pour lui faire lâcher prise, ce pauvre Matelot fut dévoré, au bout de quelques instans. Ce malheur nous consterna tous, & fit le sujet de notre entretien jusques à dîner. Nous remontâmes ensuite sur le Tillac, & la Conversation fut générale. Le tems étoit beau, & la Mer offroit une surface calme & polie. » Qui croiroit, dit Melle De Lussi, que ce soit ici la même Mer, que nous vîmes hier si trouble & si agitée? On a bien raison d'en faire l'emblème des Peuples. » Lors qu'ils sont tranquilles, il semble que rien ne peut les émouvoir; mais sont ils émus & irrités, il paroît impossible de rétablir le calme & la Paix. Cela nous donna lieu de faire plusieurs Réflexions sur le caractère & le génie des différentes Nations, & sur l'importance de les gouverner avec bonté, en faisant respecter les Loix, qui maintiennent l'ordre & la liberté. On garda ensuite quelque tems le silence; Melle. De Lussi connut aisément dans nos yeux l'impatience où nous étions d'entendre

dre la suite de son Histoire. Cette aimable Demoiselle eut la complaisance d'en reprendre ainsi la suite.

CONTINUATION de l'Histoire de Mlle.
DE LUSSI.

La douleur que je ressentis de la mort de mon Père est inexprimable. Ma Mère en fut acablée & elle ne put survivre long tems à une si grande perte. Son affliction la jettadans une Maladie de langueur dont elle mourut au bout de quelques Mois. Je me trouvai ainsi sans Père ni Mère, & livrée à la concuite & à l'autorité d'une Tante, qui étoit ma Rivale, & dont je redoutois les funestes projets. Je ne fus pas longtems sans m'apercevoir de ce que je devois attendre d'elle. La vuë de D'Embraval me fut absolument interdite. Sous prétexte de travailler à ma Conversion, j'étois continuellement harcelée par des Eclésiastiques, qui ne me laissoient pas seulement la foible consolation de pleurer seule mes malheurs. L'un de ces Eclésiastiques eut la hardiesse de me déclarer une passion qu'il disoit que je lui avois inspirée. Je n'osois me plaindre de son audace à ma Tante, parce que je soubconnois qu'il agilloit de concert avec elle. » Je ne cherche point à plaire, lui dis je une fois qu'il me pressoit plus qu'à l'ordinaire; je suis surprise qu'un Amour profane puisse entrer dans un Cœur qui ne devroit s'ouvrir qu'à l'Amour Divin. Ma Tante ne vous a permis de me voir que pour m'instruire des Dogmes de votre Religion,

„gion, & vous ne me voiez que pour me
 „perfecter. Il entra en fureur à ce Discours,
 „il me menaça de se venger, & d'obtenir par la
 „force ce que je refusois, *disoit-il*, à sa tendresse.
 „Retire-toi, *lui dis-je*, Ministre d'iniquité; Re-
 „tire-toi, & que je ne voie plus un Monstre
 „pareil.

„Cet Ecclésiastique ne manqua point sans doute
 „de faire ses plaintes à ma Tante, & d'irri-
 „ter encore contre moi sa haine & sa jalousie.
 „Vous voulez, *me dit elle lors qu'elle me vit*,
 „demeurer dans l'obstination, & vous préfé-
 „rez vos Erreurs à la Vérité. Puisque vous re-
 „fuz d'écouter les S. Hommes que j'ai chargé
 „de vous éclairer, nous trouverons des moyens
 „plus efficaces pour operer votre Conversion.
 „Aprenez, *ma Nièce*, que tout votre bien m'a-
 „ppartient, & que je puis en disposer à ma vo-
 „lonté. Si vous n'appréhendez pas de me dé-
 „plaire, craignez au moins la misère & la
 „honte qui la suit. Elle me quitta ensuite
 „brusquement, & me laissa en proie à ma dor-
 „leur.

„Je résolus d'avertir D'Ombreval de mon
 „état, esperant qu'il pourroit y apporter du sou-
 „lagement. Dans le tems que j'allois lui écri-
 „re, je reçus une Lettre de sa part. Il m'a-
 „prenoit que ma Tante étoit informée de nô-
 „tre inclination, & que c'étoit son Père qui
 „l'en avoit instruit. „Rappelés vous, *me di-*
 „„*soit-il*, l'étonnement où nous fûmes
 „l'un & l'autre la veille de cette malheu-
 „reuse Chasse où nous allames ensemble; vô-
 „tre surprise lors qu'il vous parla de moi,
 „mort

» mon air déconcerté, tout lui fit soupçonner
 » une passion qu'il m'est impossible de dissimuler.
 » Le procédé injuste & honteux de vôtre Tan-
 » te redouble l'horreur que j'ai pour elle. Ce
 » n'est qu'à vôtre seule considération, que je
 » garde encore quelques ménagemens. Je crains
 » les horribles extrémitez où une Femme ja-
 » louse & vindicative peut se porter. Don-
 » nés moi, ajoutoit-il, de vos nouvelles.
 » Tâchez de vous dérober à vos Persécuteurs,
 » & de procurer le plaisir de vous voir à
 » un Amant qui ne respire que pour vous.

Je fis réponse à *D'Ombreval*, que je me ren-
 drois le soir même dans l'Allée de nôtre Jar-
 din, où il lui seroit facile de s'introduire; &
 que là nous prendrions les mesures que nous
 jugerions les plus convenables. Il y entra à
 la faveur de l'obscurité sans être aperçu de
 Personne. Ma Tante étoit couchée, & la
 Femme qui me servoit, veilloit à empêcher qu'on
 ne nous écoutât. Je reçûs *D'Ombreval* comme
 un Homme qui méritoit toute mon estime
 & toute ma confiance. La situation où j'é-
 tois le pénétra vivement. Il m'aprit que ma
 Tante faisoit auprès de lui toutes les avan-
 ces, qu'il savoit qu'elle avoit formé le projet
 de me faire enfermer dans un Couvent, &
 de s'emparer de tout mon Bien. Helas (dis-je
 à *D'Ombreval*, je lui abandonne volontiers le
 petit Héritage de mes Aïeux, pourvû qu'elle
 me laisse la liberté, & qu'elle cesse de me dis-
 puter vôtre cœur. Elle ne manquera pas de
 faire à vôtre Père les offres les plus avantageu-
 ses. Elle n'est pas dans un âge fort avancé;

Q

Mr.

Mr. D'Ombreval aime les Richesses, il se laissera séduire, & vous ordonnera de l'épouser: Vous ne pourrez pas résister à un Père absolu, & vous serez forcé d'obéir. Je le vois bien, je vais vous perdre pour jamais, & vous me livrerez à ma mauvaise fortune. Quels soupçons injustes! *repartit D'Ombreval.* Me croiez vous capable d'un procédé si indigne? Non *Ma chère Julie*, rassurez vous, *ajouta-il*, personne ne sera mon Epouse que vous: Vous seule méritez toute ma tendresse; mon Père n'est pas un Barbare, & ses droits sur moi ne sauroient s'étendre jusqu'à me forcer à épouser votre Tante. Mais quelle résolution prenez vous? Ne puis-je vous aider à vous délivrer de la servitude où vous êtes? Oui! vous le pouvez, *repliquai-je*; fournissez moi les moyens de sortir du Royaume & d'aller trouver une Sœur de ma Mère, qui s'est retirée en Angleterre: On dit que c'est une Femme de mérite, elle est à son aise, & je suis persuadée qu'elle me recevra avec bonté. La seule chose que je regretterai en France, c'est vous, dis-je à *D'Ombreval.* Cette séparation coutera cher à mon Cœur, mais que ne sacrifie-t-on pas à sa liberté & à sa Religion? Ha! je ne prétens pas m'éloigner de vous, *répondit D'Ombreval*, j'accompagnerai ma chère Julie, & elle voudra bien le permettre. Vous me tenez lieu de tout, *ajouta-t-il*, mon bonheur dépend absolument de votre présence.

Ma Femme de Chambre fut obligée de nous faire souvenir qu'il étoit tard, & qu'un plus long Entretien seroit dangereux. *D'Ombreval*

Breval me dit en sortant, qu'il prépareroit toutes choses pour nôtre départ, & qu'il auroit soin de me faire avertir. Nous nous jetâmes ensuite, parce qu'il le faisoit. Je passai la nuit assez tranquillement. L'idée de ce Voiage me faisoit plaisir, & plus encore quand je pensois que mon Amant seroit avec moi, & que je pourrois recevoir à toute heure des témoignages de sa tendresse.

Le lendemain matin je fus surprise de voir entrer ma Tante dans ma Chambre, accompagnée d'un Ecclesiastique que je ne connoissois point. Je vous amène, me dit elle, un Ami de feu *M. Bossuet*, j'espère que vous vous rendrez à ses instructions, & que vous ne vous piquerez pas d'une opiniâtreté qui vous rend indigne de mon estime & de mon amitié. La vérité me trouvera toujours docile, repliquai je, mais mon Père m'a appris à n'écouter qu'elle, & à ne point craindre les Hommes. Votre Père étoit dans l'erreur, & c'est à vous à vous éclairer, répondit elle avec aigreur; Votre Raison est trop foible pour la consulter; vous avez besoin de Guide, & je vous en laisse un qui vous conduira dans la Voie du Ciel, si vous vous abandonnez à sa direction. Adieu, ma Nièce, ne pensez plus à *D'Ombreval*, il va devenir mon Epoux: Son Père vient de me donner sa parole. Pour vous, il ne vous reste qu'un Parti, renoncer à *D'Ombreval*, ou entrer dans un Couvent. Voilà, dis-je à l'Ecclesiastique qui étoit présent, un étrange moien de faire des Prosélites. Je ne pense pas que vous approuviez cette Méthode. Pour moi, qu'il en puisse arriver, je suis résolu

constamment les lumières de ma Conscience ; & les menaces ne sauroient m'intimider. Je vous en estime d'avantage, *me répondit l'Ecclesiastique*, je ne viens point ici pour vous faire de la peine ; mon but est de m'entretenir avec vous, & je serois trop heureux de pouvoir contribuer à votre bonheur. Il me fit ensuite un Portrait de la *Religion Catholique* tel que celui que Mr. BOSSUET a fait dans son Exposition ; & il me demanda, si une Religion semblable à celle qu'il venoit de dépeindre étoit capable de m'inspirer de l'horreur. Non, *lui dis-je*, je distingue fort bien ce que la *Religion Catholique* a de bon, de ce que l'interêt ou l'ignorance y ont ajouté. Mr. Bossuet rapproche si fort sa Religion de la nôtre, qu'il ne vaut pas la peine de chicaner le terrain qui nous sépare ; Mais la *Religion Catholique* est elle bien telle qu'il nous la représente ? Je rends justice à plusieurs de vos Théologiens : Si nous avons nos CLAUDE & nos PAION, vous avez vos BOSSUET & vos ARNAUD. J'ai lu leurs Ouvrages avec attention & avec plaisir. Un tel aveu doit vous persuader que je suis équirable, & que les préjugés de l'éducation ne m'aveuglent point. He bien ! courage, ma Fille, *repliqua-t-il*, vous n'êtes pas Join du Roïaume des Cieux. Remontez à l'origine de la *Religion Réformée*. On peut compter ses années ; elle n'a tout au plus que 20. ans. Pour trouver l'origine de la Religion Catholique, il faut remonter aux Apôtres : C'est une belle Antiquité ! Examinez d'ailleurs le caractère & le Génie des premiers Réformateurs. Les Gens fougueux & emportés ! Un

Lu

Luther ! un Calvin ! un Arrêtés , mon Père , lui dis-je en l'interrompant , j'aurois bien des choses à vous répondre. Voulés vous rendre nos Réformateurs responsables des défauts de leur Siècle ? Ne savez vous pas bien que vos Ecrivains n'étoient pas exemts de ces mêmes défauts ? L'étude de la Religion ne sauroit changer le tempéramment ; les plus grands Hommes se ressentent toujours de l'Humanité. A l'égard de l'Antiquité , lors même que je vous acorderois ce point , vous ne pourriez pas en tirer un grand avantage. La Vérité ne perd rien de ses droits : Pour être nouvelle , elle conserve toujours sa force & son évidence.

Nous allions continüer lors que ma Tante & D'Ombreval entrèrent dans ma Chambre. Ma Tante avoit l'œil farouche ; elle lançoit sur moi des regards terribles. Voici , dit-elle à l'Eclésiastique , voici un jeune Homme rebelle à la volonté de son Père , & ingrat à mes bontés ; apprenés lui à connoître ses devoirs & à les pratiquer : Et vous perfide , me dit-elle , & vous , qui avez l'audace de braver ma colère , je vous punirai des offenses que me fait vôtre Amant. C'est pour vous qu'il oublie ce qu'il doit à son Père & à sa fortune , mais je ne serai pas longtems vôtre jouët , & vous me paierez cher la satisfaction que vous trouvez à vous aimer. Elle sortit brusquement en prononçant ces paroles. Je voulus la suivre pour tacher de l'apaiser , mais D'Ombreval me retint , il me fit sentir qu'il ne me convenoit pas de m'exposer à la fureur d'une Femme vindicative & irritée.

L'Abé De Revel (c'est le nom de l'Eclésiastique)

que) s'informa de ce qui avoit donné lieu à sa colère. D'Ombreval lui aprit que ma Tante avoit sçû nôtre Rendez vous du soir précédent, & que pour rompre absolument nôtre Commerce, elle avoit proposé à son Père de hâter le Mariage projeté entre D'Ombreval & elle; que Mr. D'Ombreval avoit consenti à tout, gagné, sans doute, par les grands avantages qu'elle lui offroit. Un Prêtre devoit faire la cérémonie dès le lendemain, & tout étoit préparé pour cela. Mr. D'Ombreval comptoit sur l'obéissance de son Fils, & n'avoit pas daigné le consulter jusques alors, qu'il l'avoit mené chez ma Tante, en lui ordonnant de la regarder comme son Epoux. J'ai freiné à ce Discours, reprit D'Ombreval, & je n'ai pu dissimuler mon indignation: J'ai répondu quelle ne la seroit jamais, & que mon choix étoit déjà fait. Je t'entens, a dit mon Père, ta passion t'aveugle jusqu'à t'imaginer que je serai assez indulgent pour l'approuver, mais ne t'y trompes pas, tu fais ma résolution, & rien ne sera capable de la changer.

Nous vîmes bien alors qu'il n'y avoit plus à délibérer, & qu'il étoit tems de risquer le tout pour le tout. Il nous échapa quelques paroles, qui marquoient que nous avions formé un dessein, dont l'exécution n'étoit pas éloignée. L'Abé De Revel conjura D'Ombreval de ne rien entreprendre qu'il n'eût auparavant parlé à son Père; & il lui promit de faire tous ses efforts pour l'engager à changer de résolution. Nous feignîmes de nous rendre à ses Conseils, parce que nous prévîmes que si nous mar-

marquions de la défiance, nous serions gardés à vue, & qu'il nous seroit impossible de nous échaper. He bien, dites nous à l'Abé De Revel, faites qu'on ne précipite point un Mariage qui nous met le Poignard dans le sein; Le sacrifice auquel nous allons nous préparer mérite bien que l'on fasse quelque chose en notre faveur. Il promit qu'il en parleroit à ma Tante, & qu'il feroit ses efforts pour obtenir un délai, auquel elle auroit beaucoup de peine à se résoudre. Il sortit en nous donnant ces assurances. D'Ombreval fut obligé de l'accompagner, & je demurai seule dans ma Chambre, livrée aux plus tristes réflexions. Je me confirmai dans le dessein où j'étois de partir au plutôt; mais je résolus en même tems de ne m'ouvrir à Personne qu'à D'Ombreval. Je subçonnai que ma Femme de Chambre nous trahissoit, & qu'elle raportoit à ma Tante mes Discours & mes Actions. L'évènement ne confirma que trop bien mes conjectures.

Une Compagnie qui m'arrive inopinément m'empêche de continuer ma Lettre, & de vous finir l'Histoire de Mlle. De Lussi, comme je me l'étois proposé. Je l'acheverai dans ma première. Je suis &c.



TABLE



T A B L E.

Nouv. Hiflor. & Pol. Allemagne.	3
Ruffie.	15
France.	17
Grande Brétagne.	23
Pais - Bas & Espagne.	27
Italie & Suisse.	30
Nouv. Liter. Réfutation d'une Lettre fur l'Anée Sabatique.	33
Lettre à Mr. De Bo chat fur les Ouvrages de Mr. Fourmont.	52
Lettre Critique fur l'Ode du Mois d'Octobre.	69
Critique du Voïage Hiflorique & Pol. de Suisse , d'Italie & d'Allemagne &c.	76
Critique des Lettres Juives.	80
Nouv. Edition du Tréfor de la Langue Latine de R. Etienne.	85
Autre Edition du Spectateur Anglois & du Mentor moderne.	86
Le Renard & fon Voifin, Fable.	87
Epigramme.	88
Fragmens Hiflor. & Liter. de la ville & Canton de BERNE.	89
Explication du Logogriphe d'Octobre.	115
Enigme.	115
Suite de l'Hiftoire de Duchêne & de Marianne.	116

ERRATA *du Mois d'Octobre.*

- Dans les Confcils d'un Père à fes Enfans.
- Pag. 35. lig. 4. les airs, lifés, des airs.
- P. 36. l. 26. definé, lifés, deftinés.
- P. 37. l. 6. tous, lifés, tout.
- P. 43. l. 27. c'est uu écueil, lifés, & c'est un écueil.
- P. 48. l. penultième, ai, lifés, ait.
- P. 56. l. 2. nôtre mérite, lifés, nôtre prétendn mérite.
- P. 57. Confcil LXII. l. 19. & 20. lifés, L'ingratitude eft le
Vice des Ames baffes & noires, & la reconnoiffance
eft la Vertu des Ames nobles &c.
- P. 91. Dans les Fragmens de Berne, l. 16. Il eut, lif. il y eut.
- Idem l. 28. qu'ils, lifés, qu'il.